



République de Côte d'Ivoire



Programme des Nations Unies pour le Développement

Projet d'Appui à l'alimentation en eau potable en milieu rural et au raccordement de 100 centres de santé au réseau public d'eau potable

RESUME DU PROJET

La mise en œuvre du Programme National de l'Hydraulique (PNH) lancé en 1973 a permis (i) en hydraulique villageoise de réaliser 19 539 points d'eau dont 13 683 sont en exploitation ; (ii) en hydraulique villageoise améliorée de réaliser 118 systèmes HVA dont 71 sont fonctionnels ; (iii) en hydraulique urbaine d'alimenter 314 centres de production desservant 648 localités pour un taux de couverture national de 69%.

En dépit de ces importantes réalisations, les besoins en eau potable des populations ne sont pas satisfaits du fait des nombreuses difficultés rencontrées. Aussi bien au niveau rural qu'urbain.

Ces difficultés se sont aggravées avec la partition de fait du pays due à la crise politique et militaire de septembre 2002. En effet, plusieurs installations hydrauliques situées dans les zones centre- nord- ouest ont été détruites du fait de la guerre. Celles n'ayant pas subi ce préjudice sont délaissées par manque d'entretien ou sont en panne. La couverture des besoins en eau potable des populations situées dans cette zone est d'autant plus délicate qu'il y est enregistré d'importantes fuites sur le réseau d'eau potable.

Par ailleurs, dans les localités desservies en eau, de nouvelles zones d'habitations ou de nouvelles infrastructures se créent et se situent parfois loin du réseau d'adduction d'eau potable. Le cas le plus frappant est celui des centres de santé (maternités, dispensaires) situés dans les localités desservies en eau potable mais qui ne sont pas raccordés au réseau. De ce fait, les malades et les femmes enceintes qui fréquentent ces centres y sont constamment exposés à toutes sortes de maladies, voire à la mort.

Les requêtes adressées à plusieurs partenaires au développement par les acteurs du secteur de l'eau potable ont permis le financement d'une partie de ces travaux.

Le présent projet vise à apporter un appui subséquent au programme prioritaire et d'urgence de l'eau Gouvernement, en prenant en compte (i) la création de 100 nouveaux points d'eau en milieu rural, (ii) la création et la formation de comités villageois à la gestion des points d'eau créés, (iii) la sensibilisation des populations bénéficiaires des points d'eau aux questions hygiéniques, (iv) le raccordement de 100 centres de santé au réseau public d'eau potable.

Il vient compléter l'action du Gouvernement et de l'Union Européenne dans le secteur de l'eau.
(voir annexe joint)

Les activités du présent projet seront mises en œuvre par le Ministère des Infrastructures Economiques à travers la Direction de l'Hydraulique Humaine avec l'appui du PNUD.

EFFET(S) DE L'UNDAF ET INDICATEUR(S) : REDUCTION DE LA PAUVRETE

Produits escomptés :

- 100 nouveaux points d'eau sont créés;
- Les comités villageois sont créés, formés à la gestion de l'eau en intégrant la dimension genre et sensibilisés aux questions d'hygiène et opérationnels;
- 100 centres de santé situés dans les localités desservies en eau potable sont raccordés au réseau public;

Indicateurs ;

- Nombre de nouveaux points d'eau créés ;
- Nombre de comités villageois créés, formés à la gestion de l'eau et sensibilisés et opérationnels;
- Nombre d'habitants ayant accès à l'eau potable en milieu rural ;
- Nombre de maternités raccordées au réseau public d'eau potable;
- Nombre de dispensaires raccordés au réseau public d'eau potable;
- Nombre d'habitants ayant accès à l'eau en milieu rural ;

Partenaires responsable : PNUD, Ministère des Infrastructures Economiques

Partenaires de mise en œuvre : SODECI, Entreprises de travaux d'eau potable, Collectivités territoriales, Direction de l'égalité et de la promotion du genre, Chaire UNESCO de l'eau, Ministère de la Santé

Financement : Fonds Ivoir-Suisse de Développement Economique et Social (FISDES)

Titre du projet : Projet d'appui à l'alimentation en eau potable en milieu rural et de raccordement de 100 centres de santé au réseau public d'eau potable

Numéro du projet :

Durée du projet : 12 mois

Modalité de gestion : NEX

Budget total (FCFA)	2 000 000 000
(USD)	4 741 809
(1USD= 421,780)	
FISDES (*) (FCFA)	2 000 000 000

Approuvé par (Gouvernement):

SEM. PATRICK ACHI

Ministre des Infrastructures Economiques

Date 02 JUL. 2008

Approuvé par (PNUD):

M. ANDRE CARVALHO

Directeur Pays

Date 2/7/2008

(*) FISDES : Décision du Conseil N° 217/2007 du 05.07.2007

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION

La crise ivoirienne qui perdure depuis plus de cinq ans a causé des dégradations importantes aux infrastructures de l'hydraulique humaine tant en milieu urbain que rural. Les installations en milieu rural ont encore plus souffert de la dislocation totale du dispositif de maintenance qui permettait d'entretenir les pompes et autres ouvrages.

En conséquence, les besoins en eau des populations ne sont pas satisfaits. En plus des pompes à motricité humaine à réparer, l'évaluation met en relief des besoins en nombre de points d'eau à créer pour un total de 21 675 avec 13 683 existants, soit un besoin de 7992 nouveaux points d'eau.

Par ailleurs, dans les localités desservies en eau, de nouvelles zones d'habitations ou de nouvelles infrastructures se créent et se situent parfois loin du réseau d'adduction d'eau potable. Le cas le plus frappant est celui des centres de santé (maternités, dispensaires) situés dans les localités desservies en eau potable mais qui ne sont pas raccordés au réseau. De ce fait, les malades et les femmes enceintes qui fréquentent ces centres y sont constamment exposés à toutes sortes de dangers pouvant conduire à la mort.

D'une façon générale, les conséquences des maladies liées à l'eau sont importantes au niveau des populations notamment dans les zones centre nord et ouest. Les populations y sont obligées à retourner à des pratiques anciennes d'utilisation des eaux de marigots.

En outre, la crise a eu pour corollaire l'arrêt de la quasi-totalité des financements extérieur habituels de l'hydraulique humaine.

Face à cette situation très préoccupante, et eu égard aux nombreux besoins et sollicitations des populations, le Ministère des Infrastructures Economiques a mis en place un Comité d'Urgence Eau qui a élaboré un programme d'urgence en relation avec tous les partenaires au développement dont le PNUD.

Le présent projet qui prévoit la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité Humaine et le raccordement de 100 centres de santé au réseau d'eau courante, est un extrait de cet important programme d'urgence. Il s'inscrit également dans le Programmes Spécial d'Urgence du Programme de Sortie de Crise du Gouvernement élaboré à l'issue de l'Accord de Ouagadougou, et qui a été présenté à l'occasion de la Table Ronde des bailleurs de fonds le 18 juillet 2007.

Du fait de la mobilisation de l'Etat, des autres bailleurs et partenaires au développement sur la question cruciale de l'eau (Banque Arabe de Développement Africaine : BADEA, Union Européenne, Banque Islamique de Développement : BID), les besoins en réhabilitation des pompes sont assez bien couverts, alors que plusieurs localités sont dépourvues de points d'eau et dans un nombre important, on note une insuffisance des points d'eau existant pour satisfaire les besoins des populations en constante progression (taux démographique national est de 3,5%). Le projet est initié par la Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH), maître d'œuvre du Programme National de l'Hydraulique, avec l'appui du PNUD et le financement du FISDES. Il sera mis en œuvre dans plusieurs régions du pays et notamment le sud, le centre, l'ouest mais également en zone centre nord.

PARTIE II : STRATEGIE

La stratégie de mise en œuvre du présent projet s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Programme d'Urgence de l'Eau. Les actions seront mises en œuvre dans une approche participative avec l'implication des populations bénéficiaires, des Agences du Système des Nations Unies qui travaillent sur la thématique et des collectivités locales notamment les Conseils généraux. Ces derniers sont impliqués dans l'identification finale des points d'eau à créer et dans le suivi des ouvrages.

Le projet mettra un accent particulier sur le développement de synergie et de complémentarité avec d'autres initiatives en la matière (Union Européenne, GTZ), notamment les efforts entrepris en matière de réhabilitation des centres de santé (projet Redéploiement FISDES). En effet, dans le cadre d'autres projets financés par le FISDES et mis en œuvre avec l'appui du PNUD, les centres des santés réhabilités, et non encore raccordés, seront intégrés dans la programmation finale des raccordements à faire pour assurer une mise en cohérence des appuis. Ainsi les actions se feront dans une démarche de concertée au niveau des entités d'exécution de la DHH, le PNUD et les autres acteurs.

Les actions seront mises en œuvre à travers deux composantes principales :

Composante A : Appui à l'alimentation en eau potable en milieu rural

Composante B : Raccordement de 100 centres de santé au réseau public d'eau potable

PARTIE III : ARRANGEMENTS DE GESTION

Modalité d'exécution

Le projet sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale (NEX). En effet, l'exécution nationale est la modalité préconisée par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies, et la norme appliquée dans la plupart des projets et programmes objets de l'appui du PNUD.

Mise en place d'un Comité de Pilotage (CP)

Le Comité de Pilotage (CP) est composé de la Primature (1 Représentant), du PNUD, qui en assure le secrétariat, de la Direction de l'Hydraulique Humaine du Ministère des Infrastructures Economiques (DHH – 2 Représentants), de la Direction de l'égalité (1 Représentant) et de la promotion du genre du Ministère de la Famille et des Affaires Sociales (1 Représentant), de la Chaire UNESCO de l'eau (1 Représentant), de l'ADDCI (2 représentants), de UNICEF (1 Représentant), du Ministère de la Santé (1 Représentant). Le CP a pour mandat d'approuver le plan de travail du projet et de le réorienter en fonction des besoins et des bénéficiaires cibles sur le terrain. Il devra également donner les grandes orientations nécessaires à la bonne conduite du projet. Le CP se réunira au moins 2 fois par an.

Maîtres d'oeuvre

La DHH est chargée de la coordination et de l'exécution du programme pour le compte du Gouvernement (maître d'œuvre). A ce titre, la Sous Direction de l'Hydraulique Urbaine (SDHU) et la Sous Direction de l'Hydraulique Villageoise (SDHV) ont été désignées comme maîtres d'œuvre délégués de leurs volets respectifs, et en complémentarité.

Les maîtres d'œuvre délégués (SDHU et SDHV) désignés devront, dans la mise en œuvre des activités sur le terrain, travailler en étroite collaboration avec les collectivités locales concernées.

La Direction Nationale

La Direction Nationale (DN) sera assurée par le Directeur de l'Hydraulique Humaine qui signera toutes les demandes de paiement direct. Le rôle du DN, qui se fait sans rémunération, porte à titre principal sur le suivi du respect des orientations du Gouvernement dans la mise en œuvre du projet. Le DN assurera la supervision générale des activités du projet.

Un expert national sera recruté par le PNUD et basé au sein de la DHH, avec pour mission d'assurer la gestion, le suivi, et la coordination des interventions. Il effectuera des visites périodiques sur les sites de projets pour suivre, contrôler la qualité des activités et vérifier la conformité des stratégies. Il fournira des rapports périodiques sur les progrès réalisés. Il travaillera en étroite collaboration avec l'Agence d'exécution et le Conseiller au programme en charge du projet.

Le Ministère de la Santé

Il contribuera à actualiser la liste des centres à raccorder et devra prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'abonnement au réseau public d'eau potable une fois les raccordements auront été faits.

Il prendra les dispositions pour l'utilisation rationnelle de l'eau.

Demande Paiement Direct (DPD)

Sur la base du Plan de travail, les maîtres d'œuvre délégués (SDHU, SDHV) pourront effectuer des Demandes de Paiement Direct (DPD) à l'agence gestionnaire des fonds (PNUD). Les DPD devront être dûment signées par le Directeur National. Le PNUD effectuera des paiements directement aux prestataires indiqués.

Une autre option serait que le PNUD pourra, le cas échéant, procéder à des avances de fonds aux maîtres d'œuvre délégués qui devront fournir les pièces justificatives de l'utilisation des fonds. Cette dernière option est celle recommandée par le CLEP.

PARTIE IV : SUIVI ET EVALUATION

Suivi et évaluation

Le PNUD, avec l'appui de l'expert national, en liaison avec le maître d'œuvre, assurera le suivi et le contrôle de la qualité et l'évaluation des activités du projet sur la base des rapports trimestrielle des maîtres d'œuvre délégués. Le PNUD rendra compte au Gouvernement, et informera l'Ambassade de Suisse, par des rapports d'avancement élaboré conformément au du Plan de Travail dûment approuvé par le CP.

Le projet fera l'objet d'un examen conjoint par des représentants du Gouvernement, du PNUD et des structures nationales de mise en œuvre du projet (Direction de l'Hydraulique humaine), des représentants des Collectivités décentralisées notamment les Conseils Généraux au moins deux fois par an. La première réunion d'examen aura lieu dans les six (6) mois suivant le démarrage du projet. Les maîtres d'œuvres délégués du projet devront préparer un rapport d'évaluation selon le format et les procédures du PNUD en vigueur pour chaque réunion.

Il sera préparé un rapport final suffisamment à l'avance (pour permettre l'analyse et l'appréciation technique par le Gouvernement, le PNUD et tous les acteurs impliqués dans le projet, notamment des Ministères Techniques. Ce rapport sera présenté et discuté lors de l'examen final.

Dans le cas où les fonds sont reversés dans le « Panier de fonds » signé avec le Gouvernement le 11 octobre 2007, le PNUD rendra compte des résultats du projet et de l'utilisation des fonds au Comité de pilotage du « Panier de fonds », et en informe l'Ambassade de Suisse ainsi que les autres partenaires au développement.

Rapports

Le projet fera l'objet d'audit et d'évaluation.

Rapports

Pour sa part, le PNUD produira un rapport technique d'exécution et financier à mi-parcours du projet ainsi qu'un rapport finale conformément aux procédures du PNUD. Le projet pourra faire l'objet d'audit conformément aux procédures en vigueur au PNUD.

Ce rapport sera publié par le PNUD sur son site Internet, et il en informe l'Ambassade de Suisse ainsi que les autres partenaires au développement.

Effets escomptés :	<ul style="list-style-type: none"> • L'alimentation en eau potable des localités dépourvus au profit des populations • La bonne sécurisation de l'eau • L'amélioration des conditions sanitaires et hygiéniques 		
Indicateurs d'effet :	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 2/3 du nombre de centres de santé (maternités, dispensaires) situés dans les localités alimentées en eau potable mais non raccordés au réseau public ; • La disponibilité suffisante d'eau potable en milieu rural • La réduction des maladies hydriques 		
Ligne de service	Réduction de la pauvreté		
Stratégie de partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus participatif impliquant la responsabilisation et l'implication accrue des communautés locales, • des collectivités locales et du secteur privé ; • Le renforcement des capacités des comités de gestion de l'eau 		
Produits prévus	Cible des produits	Activités prévues	Structures d'exécution
<ol style="list-style-type: none"> De nouveaux points d'eau sont créés 	<ol style="list-style-type: none"> Cent deux (100) forages ; Cent deux (100) pompes à motricité humaine 	<ol style="list-style-type: none"> 1.1. Implantation des travaux 1.2. Sélection des opérateurs 1.3. Réalisation de 100 forages ; 1.4. Contrôle des travaux de forages 1.5. Sélection des fournisseurs 1.6. Acquisition et pose de 100 pompes à motricité humaine 	MIE/DHH/SDHV, PNUD 765 000 000 FCFA 1 554 979 USD
<ol style="list-style-type: none"> Les comités villageois sont créés, formés à la gestion de l'eau et sensibilisés aux questions d'hygiène ; 	<ol style="list-style-type: none"> Populations bénéficiaires Comités de gestion des points d'eau Kit d'outils de dépannage 	<ol style="list-style-type: none"> Tenue de réunions de sensibilisation dans chaque village; Création et formation de 100 comités de gestion. Dotation en matériel didactique et consommables Dotation en Kit constitué d'outils de dépannage Acquisition de un véhicule pour les missions de formations et de suivi 	MIE/DHH/SDHV, PNUD Ministère de la famille et des Affaires sociales, DEPG, Chaire UNESCO 62 350 000 FCFA soit 126 735 USD

PARTIE V : CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article 1^{er} de l'accord de base conclu entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé le 3 décembre 1993 par les parties en cause. Il s'inscrit aussi dans le cadre global de l'accord cadre signé par le FISDES et le PNUD en juin 2006, notamment en son paragraphe 2 de l'article 2, et définit le type d'assistance qui devra être apporté par le PNUD.

Le projet sera mis en œuvre en conformité avec les règles et procédures du PNUD. Il pourra faire l'objet d'amendement. Les révisions pourraient être apportées au présent descriptif de projet même si elles ne sont revêtues que de la signature du Directeur pays, à condition que ce dernier ait l'assurance que le Gouvernement Ivoirien (le Ministère de tutelle) n'ait pas d'objection à formuler à l'égard des changements envisagés.

PARTIE VI : RISQUES

La réalisation effective ou la non réalisation du projet intégré dépend en majeure partie du climat sociopolitique ou même militaire. Ces facteurs énumérés ci-dessous permettent d'avoir une idée claire et d'adopter une démarche conséquente. Il faudra donc, en effet, tenir compte du contexte et de l'environnement dans lequel le projet doit être mis en œuvre et évoluer.

Hypothèses de réussite du projet

- Appui financier conséquent du/des bailleur(s) pour la réalisation du projet ;
- Processus de Rétablissement de l'intégrité territoriale en marche ;
- Processus de consolidation de paix en marche ;
- Appel des leaders d'opinion à la sortie de crise, à la réconciliation nationale et à la paix pour le renforcement de la cohésion sociale ;
- Fort engagement et appui de la communauté internationale dans le processus de paix.
- Implication réelle des collectivités locales

Risques liés à l'exécution du projet

- Détérioration de la situation politique et sécuritaire du pays, particulièrement dans les zones d'intervention ;
- Résurgence des tensions ;
- Radicalisation des positions politiques et aggravation du contexte sociopolitique ;
- Dislocation du Gouvernement de transition ;
- Arrêt total du processus de réconciliation nationale ;
- Manque de volonté des groupes cibles d'adhérer au processus ;
- Tout autre blocage ou remise en cause des Accords de Paix.

Ces risques auront des répercussions sur le plan opérationnel, mais également sur le plan financier. Des mécanismes d'alerte précoce et d'anticipation surtout en collaboration avec la contrepartie nationale devraient être mis en place pour tenter de minimiser la portée de ces risques.

OBJECTIFS

OBJECTIF GENERAL

De façon générale, le présent projet vise à

1. Contribuer à l'alimentation en eau potable des populations pauvres
2. Contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires et hygiéniques
3. Contribuer à la lutte contre la pauvreté

Il vient compléter l'action du Gouvernement et de l'Union Européenne dans le secteur de l'eau (voir annexe 2, joint).

OBJECTIFS SPECIFIQUES

De façon spécifique, le projet vise à apporter un appui subséquent aux programmes prioritaires et d'urgence de l'eau du Gouvernement, en prenant en compte

- (i) la création de 100 nouveaux points d'eau en milieu rural ;
- (ii) la création et la formation de comités villageois à la gestion des points d'eau créés ;
- (iii) la sensibilisation des populations bénéficiaires des points d'eau aux questions hygiéniques ;
- (iv) le raccordement de 100 centres de santé au réseau public d'eau potable.

BENEFICIAIRES, IMPACTS DE L'ASSISTANCE

BENEFICIAIRES

- Usagers des centres
- Le personnel dans les dispensaires et maternités;
- Les populations des centres de peuplement concernées.

ZONES D'INTERVENTION

Le projet concernera 16 départements qui sont : le Zanzan, le Worodougou, Sud Bandaman, la vallée du Bandaman, le Sud Comoé, Moyen Comoé, Moyen Cavally, Montagne, Lagune, Lacs, Bas Sassandra, Haut Sassandra, Bafing, Agneby, Marahoue, Denguelé

CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES

Effets escomptés :	<ul style="list-style-type: none">• L'alimentation en eau potable des localités dépourvus au profit des populations• La bonne sécurisation de l'eau• L'amélioration des conditions sanitaires et hygiéniques			
Indicateurs d'effet :	<ul style="list-style-type: none">• Réduction de 2/3 du nombre de centres de santé (maternités, dispensaires) situés dans les localités alimentées en eau potable mais non raccordés au réseau public ;• La disponibilité suffisante d'eau potable en milieu rural• La réduction des maladies hydriques			
Ligne de service	Réduction de la pauvreté			
Stratégie de partenariat	<ul style="list-style-type: none">• Le processus participatif impliquant la responsabilisation et l'implication accrue des communautés locales, des collectivités locales et du secteur privé ;• Le renforcement des capacités des comités de gestion de l'eau			
Produits prévus	Cible des produits	Activités prévues	Structures d'exécution	Apports

Effets escomptés :	<ul style="list-style-type: none"> • L'alimentation en eau potable des localités dépourvus au profit des populations • La bonne sécurisation de l'eau • L'amélioration des conditions sanitaires et hygiéniques 			
Indicateurs d'effet :	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 2/3 du nombre de centres de santé (maternités, dispensaires) situés dans les localités alimentées en eau potable mais non raccordés au réseau public ; • La disponibilité suffisante d'eau potable en milieu rural • La réduction des maladies hydriques 			
Ligne de service	Réduction de la pauvreté			
Stratégie de partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus participatif impliquant la responsabilisation et l'implication accrue des communautés locales, des collectivités locales et du secteur privé ; • Le renforcement des capacités des comités de gestion de l'eau 			
Produits prévus	Cible des produits	Activités prévues	Structures d'exécution	Apports
3. Des centres de santé situés dans les localités desservies en eau potable sont raccordés au réseau public	3.1. 100 centres de santé situés dans les localités desservies en eau potable sont raccordés au réseau public	3.1. Identification des 100 centres de santé à raccorder au réseau public d'eau potable ; 3.2. Identification des opérateurs ; 3.3. Implantation des travaux ; 3.4. Réalisation des travaux de raccordement 3.4. Contrôle et supervision des travaux ; 3.5. Réception des travaux 3.6. Ateliers sur les mécanismes de gestion et de maintenance de l'eau 3.7. Acquisition de un véhicule pour l'implantation des travaux et le suivi	MIE/DHH/SDHU, SODECI, Autres Entreprises, PNUD	1 072 250 000 FCFA soit 2 542 202 USD

SECTION III. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET TOTAL

1 USD = 421,780 FCFA

Produits	Activités prévues	Cadre temporel				Coûts	
		T1	T2	T3	T4	CFA	USD
A : Appui à l'alimentation en eau potable en milieu rural							
1. 102 villages dépourvus d'eau potable sont équipés en forages équipés de pompes à motricité humaine							
	Réalisation de 100 forages	X	X	X	X	620 000 000	1 469 961
	Acquisition et pose de 100 pompes à motricité humaine	X	X	X	X	130 000 000	308 218
	SOUS TOTAL A.1					750 000 000	1 778 178
2. 100 Comités de gestion de points d'eau sont constitués et formés							
	Réunions de sensibilisation village par village (missions de 10 jours par mois pour 2 agents et 1 chauffeur pendant 9 mois + un superviseur pendant 4,5 mois)		X	X	X	4 600 000	10 906
	Formation des comités de gestion des points d'eau		X	X	X	2 000 000	4 742
	Kit d'outils de dépannage pour les comités de gestion			X	X	27 000 000	64 014
	SOUS TOTAL A.2					34 655 000	82 164
3. Matériels et fournitures							
	Acquisition d'un Véhicule pour le contrôle des travaux et la formation des comités	X				10 000 000	23 709
	Frais d'achat de carburant et d'entretiens du véhicule		X	X	X	5 400 000	12 803
	SOUS TOTAL A.3					15 400 000	36 512
	Total Général Composante A					799 000 000	1 894 353
B. ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE 100 CENTRES DE SANTE							
1. 100 Centres de santé sont raccordés au réseau public d'eau potable							
	Raccordement de centres de santé au réseau public d'eau potable	X	X	X	X	1 000 000 000	2 370 904
	SOUS TOTAL B.1					1 000 000 000	2 370 904
2. Matériels et fournitures							
	Acquisition d'un Véhicule pour le contrôle des travaux et la formation des comités	X				10 000 000	23 709
	Frais d'achat de carburant et d'entretiens du véhicule		X	X	X	5 400 000	12 803
	SOUS TOTAL B.2					15 400 000	36 512
3. les travaux sont suivis, contrôlés et évalués							

Produits	Activités prévues	Cadre temporel				Coûts	
		T1	T2	T3	T4	CFA	USD
	Suivi, implantation et contrôle des travaux de réalisation de 100 forages (équipe de 2 agents + un chauffeur pour 25 jours de mission par mois pendant 9 mois)					9 950 000	23 590
	Suivi et contrôle des travaux de raccordement de 100 centres de santé pour des missions mensuels de 10 jours pour 10 Ingénieurs et 10 chauffeurs pendant 9 mois		X	X	X	12 250 000	29 044
	Expert National	X	X	X	X	13 500 000	32 007
	Evaluation externe du projet(consultants)-audit				X	8 000 000	18 967
		SOUS TOTAL B.3				45 600 000	108 113
	Total Général Composante B					1 061 800 000	2 517 426
	Total Général Composantes A + B					1 860 000 000	4 409 882
	FRAIS DE GESTION PNUD (7%)					140 000 000	331 927
	GRAND TOTAL PROJET HYDRAULIQUE					2 000 000 000	4 741 809

Les montants en dollars seront modifiés pour prendre en compte le taux actuel

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Estimation du coût unitaire du raccordement d'un centre de santé

Annexe 2 : Etat d'avancement des programmes d'urgence financé par l'Union Européenne (PUR 2, PUR 3 et PUR 4)

Annexe 3 : Liste des 100 centres de santé à raccorder

Annexe 4 : Estimation des Coûts unitaire moyen pour la création d'un point d'eau et coût d'acquisition de pompes à motricité humaines

Annexe 5 : Liste du contenu du Kit d'équipement à remettre aux comités de gestion de l'eau

Annexe 6 : Liste des villages pour les 102 points d'eau à créer

ANNEXE1
ESTIMATION DU COUT UNITAIRE DU RACCORDEMENT D'UN CENTRE DE SANTE

N°	Désignation	PU en FCFA	Quantités	Total en FCFA
1	Fouilles en tranchées en terrain de toute nature pour une largeur de 0,60 m et de profondeur 1,20 m	1 505	1 700	2 558 500
2	F&P de PVC de diamètre 80/90	3 933	1 700	6 686 100
3	F&P de pièces spéciales de raccord	forfait		755 400
	TOTAL			10 000 000

ANNEXE 2: Etat d'avancement des programmes d'urgence financés par l'union Européenne

PROGRAMME D'URGENCE DE REHABILITATION POST-CRISE N°3

Date de lancement des travaux : 29 Janvier 2007

Localités concernées : Bouaké, Brobo, Botro, Diabo, Tanou-Sakassou, Kekre Kouakoukro, Sinanvessou, Koffi Koffikro, Messoukro, Adjounou, Saoundi, Konankro, N'douakro, Komo, Zankro, Assekro, Groh, Sinzekro, N'gattakro et Adiekro

1. CONSISTANCE DES TRAVAUX

- Alimentation en eau potable de BROBO par Bouaké et des localités de TANOU-SAKASSOU, KEKRE KOUAKOUKRO, SINANVESSOU et KOFFI KOFFIKRO par :
 - la fourniture et pose de 20 kms de conduite en PEHD de diamètre 106.6/125 entre Bouaké et Sinanvessou
 - la fourniture et pose de 6 kms de conduite en PEHD 93.8/110 entre Sinanvessou et Brobo
 - la fourniture et pose de conduites en PEHD dans les localités Tanou-Sakassou, Kekre Kouakoukro, Sinanvessou et Koffi Koffikro.
- Alimentation en eau potable de BOTRO, DIABO par Bouaké et des localités de MESSOUKRO, ADJOUNOU, SAOUNDI, KONANKRO, N'DOUAKRO, KOMO, ZANIKRO, ASSEKRO, GROH, SINZEKRO, N'GATTAKRO et ADIEKRO par :
 - la construction d'un château d'eau de 200 m³ à 20 m de hauteur à N'Gattakro
 - la fourniture et pose des conduites nécessaires à l'alimentation des localités suscitées
 - la pose de deux pompes de reprise de 40 m³/h et de 250 m de HMT avec une puissance de 40kW
 - la fourniture et pose d'un antibélier de 1000 litres
- Réhabilitation de la station de traitement d'eau potable de la Loka à BOUAKE

CONSISTANCE DES TRAVAUX	COUT en FCFA	ENTREPRISE
Alimentation en eau potable de BROBO, BOTRO, DIABO et villages satellites à partir de BOUAKE	744 098 824	ADS
Réhabilitation de la station de traitement d'eau potable de la Loka à BOUAKE		Non encore attribué
TOTAL		

2. ETAT D'AVANCEMENT

Alimentation en eau potable de BROBO, BOTRO, DIABO et villages satellites à partir de BOUAKE

- Marché attribué à l'entreprise ADS pour un montant de 744 098 824 FCFA
- Marché approuvé le 13/12/2006
- Date d'entrée en vigueur : le 25/12/2006
- Ordre de démarrage des travaux : le 15/01/2006
- Date de lancement : le 29/01/2006
- Délai d'exécution : 12 mois à compter de la date administrative de commencer les travaux

Les essais géotechniques du site du château d'eau ont été réalisés

Les levés topographiques pour l'établissement du profil en long des conduites et le calcul des réseaux ont été réalisés

Pour le démarrage effectif des travaux, il reste :

- A achever les schémas et les calculs de réseaux,
- A établir le planning d'exécution des travaux
- A effectuer une mission conjointe, entreprise, bureau d'études, DHH et UE sur les sites pour présenter le personnel impliqué dans le projet aux forces nouvelles et aux autres autorités locales (chefs traditionnels, élus locaux)

Réhabilitation de la station de traitement d'eau potable de la Loka

Trois (03) appels d'offres ont été lancés et jugés infructueux. Le dernier en date a été ouvert le mardi 27 Mars 2007 à 15h30 à la salle de conférence de la Cellule de Coordination et de la Coopération C.I de l'Union Européenne.

PROGRAMME D'URGENCE DE REHABILITATION POST-CRISE N°2

Date de lancement des travaux : 29 Janvier 2007
Coût du projet : 1 355 835 000 FCFA
Localités concernées : Bouaké, Korhogo, Man, Katiola, Bouna

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX

BOUAKE

- remplacer la conduite de refoulement en acier entre la station du Kan et le réservoir du quartier Commerce par une conduite en fonte de diamètre 350mm et de longueur 4,2 kms pour améliorer la desserte en eau des quartiers comme le commerce, sokoura et belle ville.
- remise en état des branchements.
- localiser et réparer les fuites d'eau sur le réseau de distribution.

CONSISTANCE DES TRAVAUX	COUT en FCFA	ENTREPRISE
Remplacement de la conduite en acier du Kan	434 346 504	ADS
Localisation et réparation des fuites d'eau	77 000 000	SODECI
Remise en état des branchements	56 000 000	SODECI
TOTAL	567 346 504	

KORHOGO

- Réaliser et équiper trois (3) nouveaux forages pour palier au tarissement de la retenue d'eau et sécuriser l'alimentation en eau
- Localiser et réparer les fuites d'eau sur le réseau de distribution.
- Remettre en état les branchements en réparant les fuites et en remplaçant les vannes, canalisations et compteurs.

CONSISTANCE DES TRAVAUX	COUT en FCFA	ENTREPRISE
Réalisation et équipement de 3 forages à Korhogo, de 1 forage à Katiola, de 1 forage à Man et de 1 forage à Bouna	542 155 720	FORACO
Localisation et réparation des fuites d'eau	69 000 000	SODECI
Remise en état des branchements	79 000 000	SODECI

KATIOLA

- Réalisation et équipement d'un forage
- réparation d'une partie des équipements de la station de traitement

CONSISTANCE DES TRAVAUX	COUT en FCFA	ENTREPRISE
Réalisation et équipement de 3 forages à Korhogo, de 1 forage à Katiola, de 1 forage à Man et de 1 forage à Bouna	542 155 720	FORACO
réparation d'une partie des équipements de la station de traitement de Katiola	19 300 000	SODECI

MAN

- Réalisation et équipement d'un forage
- réparation d'une partie des équipements de la station de traitement
- remise en état des branchements.
- localiser et réparer les fuites d'eau sur le réseau de distribution.

CONSISTANCE DES TRAVAUX	COUT en FCFA	ENTREPRISE
Réalisation et équipement de 3 forages à Korhogo, de 1 forage à Katiola, de 1 forage à Man et de 1 forage à Bouna	542 155 720	FORACO
réparation d'une partie des équipements de la station de	13 600 000	SODECI

traitement de Man		
Localisation et réparation des fuites d'eau	49 000 000	SODECI
Remise en état des branchements	30 000 000	SODECI

BOUNA

- réalisation et équipement d'un nouveau forage
- Régénération des forages F1 et F2.

N°	CONSISTANCE DES TRAVAUX	COUT en FCFA	ENTREPRISE
1	Réalisation et équipement de 3 forages à Korhogo, de 1 forage à Katiola, de 1 forage à Man et de 1 forage à Bouna	542 155 720	FORACO
2	Régénération de 2 forages à Bouna	8 000 000	SODECI

4. ETAT D'AVANCEMENT

Réalisation et équipement des forages :

- Marché attribué à l'entreprise FORACO pour un montant de 542 155 720 FCFA
- Marché approuvé le 13/12/2006
- Date d'entrée en vigueur : le 25/12/2006
- Ordre de démarrage des travaux : le 15/01/2006
- Date de lancement : le 29/01/2006
- Délai d'exécution : 6 mois à compter de la date administrative de commencer les travaux

Sur 12 sondages prévus, 9 ont été déjà été réalisés et ont permis d'obtenir les débits ci-après :

LOCALITES	DEBITS AIR LIFT OBTENUS
Katiola	F1=17 m3/h
	F2 négatif
Korhogo	F1 négatif
	F2 négatif
	F3=14 m3/h
	F4=10 m3/h
	F5 négatif
Bouna	F1 négatif
	F2=10 m3/h
Man	F1 négatif
	F2=40 m3/h

A Korhogo, pour compléter le nombre de forages à 3 comme prévu dans le projet, un autre point d'eau sera implanté et foré incessamment.

Globalement, il reste à :

- Réaliser un forage à Korhogo
- Et à équiper tous les 6 forages réalisés

Remplacement de la conduite en acier du Kan:

- Marché attribué à l'entreprise ADS pour un montant de 434 346 504 FCFA
- Marché approuvé le 13/12/2006
- Date d'entrée en vigueur : le 25/12/2006
- Ordre de démarrage des travaux : le 15/01/2006
- Date de lancement : le 29/01/2006
- Délai d'exécution : 6 mois à compter de la date administrative de commencer les travaux

Les difficultés rencontrées sont relatives à l'obtention des attestations d'exonération du matériel nécessaire à l'exécution des travaux. Plusieurs actions ont été menées dans ce sens. Celles-ci sont résumées ci-après.

- 15 février 2007 : correspondance adressée par ADS au Directeur de l'Hydraulique Humaine et au bureau de contrôle des travaux TERRABO en vue d'obtenir les attestations d'exonération de la TVA et des droits de douane ;
- 27 février 2007 : correspondance adressée par ADS à monsieur l'Ordonnateur National suppléant en vue d'obtenir les attestations d'exonération de la TVA et des droits de douane ;
- 28 février 2007 : réunion du comité des entreprises adjudicataires en vue d'appuyer les initiatives de la Cellule de Coordination pour obtenir les attestations d'exonération de la TVA et des droits de douane ;

- 28 février 2007 : rencontre avec la Direction Générale des impôts sur les procédures d'exonération de la TVA initiée par la Cellule de Coordination ;
- 02 mars 2007 : correspondance adressée par le comité des entreprises adjudicataires à Monsieur l'Ordonnateur National à propos de l'exonération de la TVA et des droits de douane ;
- 07 mars 2007 : correspondance de ADS comportant les factures proforma des matériaux et matériels à importer adressée à l'O.N en vue d'obtenir les attestations d'exonération de la TVA et des droits de douane ;
- 19 mars 2007 : réunion du comité des entreprises adjudicataires à l'hôtel SOFITEL en vue d'appuyer les initiatives de la cellule de coordination en vue d'obtenir les attestations d'exonération de la TVA et des droits de douane ;
- 10 Avril 2007 : Transmission par la Cellule de Coordination au Directeur de l'Hydraulique pour signature des attestations d'exonération ;
- 12 Avril 2007 : Réunion à la Délégation de la Commission Européenne ;
- 14 mai 2007 : Réunion PUR 2 à la Délégation de la Commission Européenne ;
- 07 Juin 2007 : Réunion PUR 2 à la Délégation de la Commission Européenne relative à l'état d'avancement des contrats d'ADS et de TERRABO

Travaux en régie : localisation et réparation des fuites sur les réseaux d'eau potable de Bouaké, Korhogo, Man, régénération de forages à Man, réhabilitation partielle de stations de traitement

Ces travaux sont réalisés par la SODECI en tant que concessionnaire du service de distribution publique urbaine d'eau potable en Côte d'Ivoire.

Les travaux à réaliser ont été identifiés par des missions conjointes de la DHH et de la SODECI.

- Les devis descriptifs et les plannings d'exécution des travaux de réhabilitation des branchements ont été transmis à la DHH le 23 Mars 2007 ;
- Les devis descriptifs et les plannings d'exécution signés ont été transmis à la Cellule de Gestion du PUR 2 (CGP/PUR 2) pour contractualisation les 02 et 07 mai 2007 ;
- La CGP a transmis à la DHH en deux exemplaires pour signature les contrats des travaux en régie le 18 mai 2007 ;
- Le Régisseur du Devis Programme a reçu les contrats des travaux en régie le 22 Mai 2007 à 9 heures ;
- Signature des contrats des travaux en régie par le Régisseur et la SODECI le 31 Mai 2007 ;
- Ordres de service de démarrage des travaux en cours d'émission par le Régisseur
- Les travaux à proprement dits démarreront dès la signature des ordres de service par le Régisseur et la SODECI.

PROGRAMME D'URGENCE DE REHABILITATION POST-CRISE N°4

Localités concernées : Abidjan, Man, Korhogo, Daloa, San-Pedro, Tabou et Aboisso

5. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les activités prévues concernent la réhabilitation des installations urbaines de production et de traitement, ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'appui à l'hydraulique humaine en milieu rural :

- l'amélioration de la desserte en eau potable des quartiers nord-est d'Abidjan;
- le renforcement de la production d'eau potable de la ville de Korhogo, par l'alimentation à partir du fleuve Bandama;
- la réhabilitation des installations de production d'eau potable de la ville de Daloa;
- le renforcement de la production d'eau potable de la ville de Man, pour assurer la continuité du service de distribution urbaine d'eau potable et renforcer la capacité de stockage de l'eau traitée;
- la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la ville de Tabou;
- le renforcement de la capacité de production d'eau potable de la ville d'Aboisso;
- le renforcement de la production d'eau potable de la ville de San Pedro ;
- l'Etude d'Impact Environnemental(EIE) des projets de Korhogo, Daloa et Tabou.

ABIDJAN

Ce projet d'amélioration de la desserte des quartiers Nord Est vise à renforcer la production d'eau potable à partir du champ captant de Aboobo Baoulé. Il permettra de résorber le déficit de consommation actuel et d'optimiser l'exploitation des installations de production d'eau de la zone. Il permettra de limiter les prélèvements d'eau au niveau identifié sur les champs de Riviera Centre et Zone Est pour une gestion durable de la nappe dite d'Abidjan.

Ce projet comprend :

- la réalisation et l'équipement de forages;
- les raccordements hydraulique et électrique des forages;
- les pistes d'accès et autres aménagements d'exploitation;
- la construction et l'équipement d'une station de traitement;
- la construction et l'équipement d'un poste de reprise.

ABOISSO

Le présent projet a pour objectif la réhabilitation et l'extension de la capacité de traitement de l'ancienne unité. Ce projet intègre aussi l'amélioration de la desserte en eau potable des villages d'Assouba, Ayebo et Adaou.

Les travaux porteront sur :

- la réhabilitation et l'extension de la première unité de traitement pour accroître sa capacité de traitement ou bien la mise en place d'un module compact et amovible de traitement de l'eau de surface;
- la réhabilitation de l'étanchéité de la deuxième unité de traitement ;
- la mise à niveau des équipements électromécaniques de l'exhaure ;
- la remise à niveau des installations d'électricité et d'automatisme ;
- la construction d'un deuxième logement ;
- l'amélioration de la desserte en eau des villages Ayebo, Adaou et Assouba.

DALOA

Il a pour objectif le renforcement de la capacité de production afin de pouvoir mettre en œuvre un plan d'entretien cohérent des installations et améliorer la desserte en eau potable de la ville.

Les travaux de renforcement de la production d'eau potable porteront sur :

- la mise en place d'une nouvelle prise;
- la fourniture et pose de conduite de transfert;
- la fourniture et la pose d'un module de traitement compact et amovible;

- la réhabilitation des ouvrages de traitement existant;
- la mise à niveau des auxiliaires de traitement et des installations électriques et d'automatisme.

KORHOGO

Il vise à mettre en œuvre les aménagements et solutions techniques en vue de renforcer l'alimentation en eau potable de la ville et de satisfaire les besoins immédiats de la population à partir d'une prise sur le Bandama.

Le projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable de Korhogo a été étalé sur 4 phases d'intervention : très court, court, moyen et long termes :

- A court terme, les travaux prévus concernent la mobilisation des eaux brutes du Bandama par une adduction rejoignant tant la retenue de Korhogo que la station de traitement.
- A moyen terme, et compte tenu de l'accroissement prévisible de la demande, serait construite une usine de traitement d'intérêt régional qui alimenterait une nouvelle ligne d'adduction d'eau traitée vers Korhogo.
- A long terme, la principale action concernera la régularisation de la ressource exploitée en vue de l'alimentation en eau potable de Korhogo et des autres Centres dépendant du Bandama.

Seuls les travaux prévus à court terme font l'objet du présent projet.

MAN

Le présent projet a pour objectif la recherche de solutions les plus adéquates aux problèmes de ressources en eau de la ville Man pour son alimentation en eau pérenne et suffisante.

Les travaux de renforcement de la production d'eau potable porteront sur :

- le renforcement de l'unité de traitement en service et la réhabilitation de l'ancienne unité de traitement;
- la réhabilitation du château désaffecté;
- la réalisation de forages d'exploitation et leurs raccordements électrique et hydraulique au système d'adduction d'eau potable de la ville;
- le renouvellement de conduites amiante-ciment.

SAN PEDRO

La réalisation des travaux de sécurisation et de renforcement de l'exhaure, de renforcement de la capacité de traitement, de mise à niveau des installations existantes et de sécurisation de l'amenée d'eau traitée conduira au renforcement et à la sécurisation de la desserte en eau potable de la ville de San Pedro.

Les travaux de renforcement et sécurisation de la production d'eau potable porteront sur :

- l'aménagement et la sécurisation de l'exhaure;
- la construction d'une unité de traitement ou la mise en place d'un module compact et amovible de traitement d'eau de surface;
- la réhabilitation du réservoir aérien;
- la sécurisation de l'amenée d'eau traitée.

TABOU

Il a pour objectif de sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau potable de la ville par la construction d'une prise sur la rivière, d'une unité de potabilisation complète et d'une station de refoulement.

Les infrastructures à créer comprendront :

- une prise d'eau de type Hydromobil;
- une unité de traitement compacte;
- une bache de stockage;
- une station de reprise pour refouler l'eau traitée vers la ville.

6. ETAT D'AVANCEMENT

L'Etude Impact Environnementale attribuée au bureau d'études international AGRECO a été lancée le 02 avril 2007.

Les travaux proprement dits n'ont pas encore démarré. Le bureau d'études qui aura en charge l'actualisation des études et la surveillance des travaux a été sélectionné.

ANNEXE 3

LISTE DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES NON RACCORDES A L'EAU DANS LES LOCALITES POURVUES
--

N°	Région	Département	Sous préfecture	Localité	Type
1	VALLEE DU BANDAMA	BOUAKE	DIABO	DIABO	CSU-DM
2	VALLEE DU BANDAMA	BOUAKE	DJEBONOUA	DJEBONOUA	CSU-DM
3	VALLEE DU BANDAMA	BOUAKE	BOUAKE	KONGODEKRO	CSR-DM
4	VALLEE DU BANDAMA	DABAKALA	BONIEREDOUGOU	BONIEREDOUGOU	CSU-DM
5	VALLEE DU BANDAMA	DABAKALA	SATAMA-SOKOURA	SATAMA-SOKOURA	CSU-DM
6	VALLEE DU BANDAMA	KATIOLA	TORTIYA	TORTIYA	CSU-DM
7	VALLEE DU BANDAMA	SAKASSOU	SAKASSOU	ANO-ZUME	CSR-DM
8	VALLEE DU BANDAMA	SAKASSOU	SAKASSOU	ASSANDRE	CSR-DM
9	VALLEE DU BANDAMA	SAKASSOU	SAKASSOU	ASSIRIKRO	CSR-DM
10	VALLEE DU BANDAMA	SAKASSOU	SAKASSOU	FOTO-KOUAMEKRO	CSR-DM
11	VALLEE DU BANDAMA	SAKASSOU	SAKASSOU	KONANKRO	CSR-D
12	WORODOUGOU	MANKONO	TIENINGBOUE	BOUANDOUGOU	CSR-DM
13	WORODOUGOU	MANKONO	SARHALA	SARHALA	CSU-DM
14	WORODOUGOU	SEGUELA	DUALLA	DUALLA	CSU-DM
15	WORODOUGOU	SEGUELA	MORONDO	FADIADOUGOU	CSR-D
16	WORODOUGOU	SEGUELA	SEGUELA	SIANA	CSR-D
17	ZANZAN	BONDOUKOU	GOUMERE	GOUMERE	CSU-DM
18	ZANZAN	BONDOUKOU	SANDEGUE	SANDEGUE	CSU-DM
19	ZANZAN	BONDOUKOU	BONDOUKOU	SOKO	CSR-DM
20	ZANZAN	BOUNA	NASSIAN	NASSIAN	CSU-DM
21	ZANZAN	BOUNA	NASSIAN	PARHADI	CSR-DM
22	ZANZAN	BOUNA	TEHINI	TEHINI	CSU-DM
23	DENGUELE	ODIENNE	MINIGNAN	MINIGNAN	CSU-DM
24	MONTAGNES	BIANKOUMA	BIANKOUMA	GAN 1	CSR-D
25	MONTAGNES	BIANKOUMA	BIANKOUMA	KPATA	CSR-D
26	MONTAGNES	BIANKOUMA	SIPILOU	SIPILOU	CSU-DM
27	MOYEN-CAVALLY	DUEKOUÉ	GUEZON	PONAN	CSR-D
28	MOYEN-CAVALLY	GUIGLO	TAI	TAI	CSU-DM
29	BAFING	TOUBA	OUANINO	FERENTELLA	CSR-DM
30	BAFING	TOUBA	KORO	KORO	CSU-DM
31	BAS SASSANDRA	SAN PEDRO	GRAND BEREBY	GRAND BEREBY	CSU-DM
32	BAS SASSANDRA	SAN PEDRO	GRAND BEREBY	KAKO	CSR-D
33	BAS SASSANDRA	SASSANDRA	SASSANDRA	GRAND DREVIN	CSR-DM
34	BAS SASSANDRA	SASSANDRA	GUEYO	GUEYO	CSU-DM
35	BAS SASSANDRA	SOUBRE	GRAND ZATRY	GRAND ZATRY	CSU-D
36	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	MEAGUI	CSU-DM
37	BAS SASSANDRA	SOUBRE	OKROUYO	OKROUYO	CSR-D
38	BAS SASSANDRA	SOUBRE	OKROUYO	OTTAWA	CSR-D

39	BAS SASSANDRA	SOUBRE	SOUBRE	YABAYO	CSR-DM
40	BAS SASSANDRA	SOUBRE	SOUBRE	YACOLIDABOUO	CSR-DM
41	BAS SASSANDRA	TABOU	GRABO	GRABO	CSU-DM
42	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	BOBOUA-BAHOUAN	CSR-DM
43	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	DERAHOUAN	CSU-D
44	HAUT SASSANDRA	DALOA	BEDIALA	GONATE	CSR-D
45	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	TAGOURA	CSR-D
46	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	TCHEBLEGUHE	CSR-DM
47	HAUT SASSANDRA	ISSIA	ISSIA	BOBREGUHE	CSR-D
48	HAUT SASSANDRA	ISSIA	SAIOUA	SAIOUA	CSU-DM
49	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	AMAN SALEKRO	CSR-D
50	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	NGATTADOLIKRO	CSR-DM
51	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	TAKI-SALEKRO	CSR-D
52	LACS	TOUMODI	KPOUEBO	KPOUEBO	CSU-DM
53	LACS	TOUMODI	TOUMODI	LOUKOU-YAOKRO	CSR-D
54	LACS	YAMOOUSSOUKRO	ATTIEGOUAKRO	LOLOBO	CSR-D
55	LACS	YAMOOUSSOUKRO	YAMOOUSSOUKRO	NZERE	CSR-D
56	LACS	YAMOOUSSOUKRO	YAMOOUSSOUKRO	TOUMBOKRO	CSR-D
57	SUD BANDAMA	DIVO	HIRE	HIRE	CSU-DM
58	SUD BANDAMA	LAKOTA	ZIKISSO	ZIKISSO	CSU-DM
59	SUD BANDAMA	LAKOTA	LAKOTA	ZOKOLILIE	CSR-DM
60	SUD-COMOE	ABOISSO	MAFERE	ABOULIE	CSR-D
61	SUD-COMOE	ABOISSO	MAFERE	ABY	CSR-DM
62	SUD-COMOE	ABOISSO	MAFERE	AFFIENOU	CSR-DM
63	SUD-COMOE	ABOISSO	ABOISSO	ASSOUBA	CSR-D
64	SUD-COMOE	ABOISSO	ABOISSO	AYEBO	CSR-D
65	SUD-COMOE	ABOISSO	ABOISSO	AYENOUAN	CSR-DM
66	SUD-COMOE	ABOISSO	MAFERE	EBOUE	CSR-DM
67	SUD-COMOE	ABOISSO	BIANOUAN	KETESSO	CSR-DM
68	SUD-COMOE	ABOISSO	ABOISSO	KOHOUROU	CSR-D
69	SUD-COMOE	ABOISSO	MAFERE	KOUAKRO	CSR-D
70	SUD-COMOE	ABOISSO	AYAME	KOUKOURANDOUMI	CSR-DM
71	SUD-COMOE	ABOISSO	AYAME	YAOU	CSR-DM
72	SUD-COMOE	ADIAKE	ETUEBOUE	AKOUNOUGBE	CSR-DM
73	SUD-COMOE	ADIAKE	ASSINIE-MAFIA	ASSINIE-MAFIA	CSR-DM
74	SUD-COMOE	ADIAKE	ETUEBOUE	ETUEBOUE	CSU-DM
75	SUD-COMOE	ADIAKE	TIAPOUM	NOUAMOU	CSR-DM
76	SUD-COMOE	GRAND BASSAM	BONOUA	ADIAHAO	CSR-D
77	SUD-COMOE	GRAND BASSAM	GRAND BASSAM	EBRAH	CSR-D
78	SUD-COMOE	GRAND BASSAM	BONOUA	ONO	CSR-DM
79	SUD-COMOE	GRAND BASSAM	GRAND BASSAM	VITRE I	CSR-D
80	SUD-COMOE	GRAND BASSAM	BONOUA	YAOU	CSR-DM
81	MARAHOUÉ	BOUAFLE	BOUAFLE	BEBBESSOU	CSR-DM
82	MARAHOUÉ	BOUAFLE	BOUAFLE	BOZI	CSR-DM

83	LAGUNES	ABIDJAN-NORD	ANYAMA	IRHO LAME	CSR-D
84	LAGUNES	DABOU	DABOU	BOHN	CSR-DM
85	LAGUNES	DABOU	DABOU	BOUBOURY	CSR-D
86	LAGUNES	DABOU	DABOU	DEBRIMOU	CSR-DM
87	LAGUNES	DABOU	SIKENSI	ELIBOU	CSR-DM
88	LAGUNES	DABOU	SIKENSI	KATADJI	CSR-D
89	LAGUNES	DABOU	DABOU	LOPOU	CSR-D
90	LAGUNES	DABOU	DABOU	ORBAFF	CSR-DM
91	LAGUNES	DABOU	DABOU	TOUPAH	CSR-DM
92	LAGUNES	DABOU	SIKENSI	YAOBOU	CSR-DM
93	LAGUNES	GRAND LAHOU	GRAND LAHOU	BRAFFEDON	CSR-DM
94	LAGUNES	TIASSALE	TIASSALE	AFFIKRO	CSR-D
95	LAGUNES	TIASSALE	TAABO	LELEBLE	CSR-D
96	LAGUNES	TIASSALE	TIASSALE	MOROKRO	CSR-D
97	AGNEBY	AGBOVILLE	AGBOVILLE	ABOUDE MANDEKE	CSR-DM
98	AGNEBY	AGBOVILLE	AGBOVILLE	GRAND MORIE	CSR-DM
99	AGNEBY	AGBOVILLE	AGBOVILLE	ORESS-KROBOU	CSR-DM
100	MOYEN-COMOE	ABENGOUROU	ABENGOUROU	APPROMPRONOU	CSR-DM

CSR-D Centre de Santé Rural doté d'un Dispensaire

CSR-DM Centre de Santé Rural doté d'un Dispensaire et d'une maternité

CSU-DM Centre de Santé Urbain doté d'un Dispensaire et d'une maternité

**ANNEXE 4
ELABORATION DES QUANTITATIFS**

Profondeur moyenne des forages (voir CCTP)	F. moy	=	80
Profondeur moyenne des altérations (voir CCTP)	Alt. moy	=	35
Nombre de sondage prévu (voir CCTP)	Nb Sond.	=	136
Nombre de forage positif prévu (voir CCTP)	Nb F ⁺	=	102

PRIX	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PU	DEVIS ESTIMATIF
1	ATELIER DE FORAGE				
1a	Préparation de l'atelier de forage, amenée sur le premier site et repli à la fin des travaux.	U	1	30 000 000	30 000 000
1b	Déplacement d'un atelier de forage entre deux villages	Km	5 100	5 000	25 500 000
1c	Montage et démontage de l'atelier de forage sur chaque site	U	136	350 000	47 600 000
2	TEMPS D'ATTENTE D'UN ATELIER DE FORAGE				
2a	Sans force motrice	H	PM		
2b	Avec force motrice	H	PM		
3	FORATION				
3a	Forage dans les altérations en diamètre 8 à 12 pouces y compris toutes sujétions	MI	4 760	25 000	119 000 000
3b	Forage à l'air comprimé en diamètre de 6,5 à 7 pouces dans les formations du socle	MI	6 120	32 000	195 840 000
3c	Forage à l'air comprimé en diamètre de 8 à 10 pouces dans les formations du socle.	MI	PM		
3d	Alésage d'un forage de diamètre 6,5 à 7 pouces en 8 à 10 pouces dans les formations du socle.	MI	PM		
3e	Fracturation hydraulique sur un sondage négatif et toutes sujétions	U	PM	1 750 000	
4	TRANSPORT et POSE D'UN PVC PLEIN				
4a	- de diamètre intérieur de 5 pouces..	MI	6 987	12 000	83 844 000
4b	- de diamètre intérieur de 6 pouces.	MI	PM		
4c	de diamètre intérieur de 7 pouces.	MI	204	20 000	4 080 000
5	TRANSPORT et POSE D'UN PVC CREPINE AVEC FENTE DE 1mm				
5a	de diamètre intérieur de 5 pouces	MI	1 224	14 000	17 136 000
5b	de diamètre intérieur de 6 pouces	MI	PM		
5c	de diamètre intérieur de 7 pouces	MI	PM		
6	FOURNITURE ET POSE D'UNE CREPINE JOHNSON :				
6a	de 5 pouces de diamètre intérieur en PVC	MI	PM		
6b	de 6 pouces de diamètre intérieur en PVC	MI	PM		
6c	de 7 pouces de diamètre intérieur en PVC	MI	PM		



République de Côte d'Ivoire



Programme des Nations Unies pour le Développement

Projet d'Appui à l'alimentation en eau potable en milieu rural et au raccordement de 100 centres de santé au réseau public d'eau potable

RESUME DU PROJET

La mise en œuvre du Programme National de l'Hydraulique (PNH) lancé en 1973 a permis (i) en hydraulique villageoise de réaliser 19 539 points d'eau dont 13 683 sont en exploitation; (ii) en hydraulique villageoise améliorée de réaliser 118 systèmes HVA dont 71 sont fonctionnels; (iii) en hydraulique urbaine d'alimenter 314 centres de production desservant 648 localités pour un taux de couverture national de 69%.

En dépit de ces importantes réalisations, les besoins en eau potable des populations ne sont pas satisfaits du fait des nombreuses difficultés rencontrées. Aussi bien au niveau rural qu'urbain.

Ces difficultés se sont aggravées avec la partition de fait du pays due à la crise politique et militaire de septembre 2002. En effet, plusieurs installations hydrauliques situées dans les zones centre-nord-ouest ont été détruites du fait de la guerre. Celles n'ayant pas subi ce préjudice sont délaissées par manque d'entretien ou sont en panne. La couverture des besoins en eau potable des populations situées dans cette zone est d'autant plus délicate qu'il y est enregistré d'importantes fuites sur le réseau d'eau potable.

Par ailleurs, dans les localités desservies en eau, de nouvelles zones d'habitations ou de nouvelles infrastructures se créent et se situent parfois loin du réseau d'adduction d'eau potable. Le cas le plus frappant est celui des centres de santé (maternités, dispensaires) situés dans les localités desservies en eau potable mais qui ne sont pas raccordés au réseau. De ce fait, les malades et les femmes enceintes qui fréquentent ces centres y sont constamment exposés à toutes sortes de maladies, voire à la mort.

Les requêtes adressées à plusieurs partenaires au développement par les acteurs du secteur de l'eau potable ont permis le financement d'une partie de ces travaux.

Le présent projet vise à apporter un appui subséquent au programme prioritaire et d'urgence de l'eau Gouvernement, en prenant en compte (i) la création de 100 nouveaux points d'eau en milieu rural, (ii) la création et la formation de comités villageois à la gestion des points d'eau créés, (iii) la sensibilisation des populations bénéficiaires des points d'eau aux questions hygiéniques, (iv) le raccordement de 100 centres de santé au réseau public d'eau potable.

Il vient compléter l'action du Gouvernement et de l'Union Européenne dans le secteur de l'eau.
(voir annexe joint)

Les activités du présent projet seront mises en œuvre par le Ministère des Infrastructures Economiques à travers la Direction de l'Hydraulique Humaine avec l'appui du PNUD.

EFFET(S) DE L'UNDAF ET INDICATEUR(S) : REDUCTION DE LA PAUVRETE

Produits escomptés :

- 100 nouveaux points d'eau sont créés;
- Les comités villageois sont créés, formés à la gestion de l'eau en intégrant la dimension genre et sensibilisés aux questions d'hygiène et opérationnels;
- 100 centres de santé situés dans les localités desservies en eau potable sont raccordés au réseau public;

Indicateurs ;

- Nombre de nouveaux points d'eau créés ;
- Nombre de comités villageois créés, formés à la gestion de l'eau et sensibilisés et opérationnels;
- Nombre d'habitants ayant accès à l'eau potable en milieu rural ;
- Nombre de maternités raccordées au réseau public d'eau potable;
- Nombre de dispensaires raccordés au réseau public d'eau potable;
- Nombre d'habitants ayant accès à l'eau en milieu rural ;

Partenaires responsable : PNUD, Ministère des Infrastructures Economiques

Partenaires de mise en œuvre : SODECI, Entreprises de travaux d'eau potable, Collectivités territoriales, Direction de l'égalité et de la promotion du genre, Chaire UNESCO de l'eau, Ministère de la Santé

Financement : Fonds Ivoir-Suisse de Développement Economique et Social (FISDES)

Titre du projet : Projet d'appui à l'alimentation en eau potable en milieu rural et de raccordement de 100 centres de santé au réseau public d'eau potable

Numéro du projet :

Durée du projet : 12 mois

Modalité de gestion : NEX

Budget total (FCFA)	2 000 000 000
(USD)	4 741 809
(1USD= 421,780)	
FISDES (*) (FCFA)	2 000 000 000

Approuvé par (Gouvernement):

SEM. PATRICK ACHI

Ministre des Infrastructures Economiques



Date 02 JUL. 2008

Approuvé par (PNUD):

M. ANDRE CARVALHO

Directeur Pays



Date 2/7/2008

(*) FISDES : Décision du Conseil N° 217/2007 du 05.07.2007

SECTION I : DESCRIPTION NARRATIVE

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION

La crise ivoirienne qui perdure depuis plus de cinq ans a causé des dégradations importantes aux infrastructures de l'hydraulique humaine tant en milieu urbain que rural. Les installations en milieu rural ont encore plus souffert de la dislocation totale du dispositif de maintenance qui permettait d'entretenir les pompes et autres ouvrages.

En conséquence, les besoins en eau des populations ne sont pas satisfaits. En plus des pompes à motricité humaine à réparer, l'évaluation met en relief des besoins en nombre de points d'eau à créer pour un total de 21 675 avec 13 683 existants, soit un besoin de 7992 nouveaux points d'eau.

Par ailleurs, dans les localités desservies en eau, de nouvelles zones d'habitations ou de nouvelles infrastructures se créent et se situent parfois loin du réseau d'adduction d'eau potable. Le cas le plus frappant est celui des centres de santé (maternités, dispensaires) situés dans les localités desservies en eau potable mais qui ne sont pas raccordés au réseau. De ce fait, les malades et les femmes enceintes qui fréquentent ces centres y sont constamment exposés à toutes sortes de dangers pouvant conduire à la mort.

D'une façon générale, les conséquences des maladies liées à l'eau sont importantes au niveau des populations notamment dans les zones centre nord et ouest. Les populations y sont obligées à retourner à des pratiques anciennes d'utilisation des eaux de marigots.

En outre, la crise a eu pour corollaire l'arrêt de la quasi-totalité des financements extérieur habituels de l'hydraulique humaine.

Face à cette situation très préoccupante, et eu égard aux nombreux besoins et sollicitations des populations, le Ministère des Infrastructures Economiques a mis en place un Comité d'Urgence Eau qui a élaboré un programme d'urgence en relation avec tous les partenaires au développement dont le PNUD.

Le présent projet qui prévoit la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité Humaine et le raccordement de 100 centres de santé au réseau d'eau courante, est un extrait de cet important programme d'urgence. Il s'inscrit également dans le Programmes Spécial d'Urgence du Programme de Sortie de Crise du Gouvernement élaboré à l'issue de l'Accord de Ouagadougou, et qui a été présenté à l'occasion de la Table Ronde des bailleures de fonds le 18 juillet 2007.

Du fait de la mobilisation de l'Etat, des autres bailleurs et partenaires au développement sur la question cruciale de l'eau (Banque Arabe de Développement Africaine : BADEA, Union Européenne, Banque Islamique de Développement : BID), les besoins en réhabilitation des pompes sont assez bien couverts, alors que plusieurs localités sont dépourvues de points d'eau et dans un nombre important, on note une insuffisance des points d'eau existant pour satisfaire les besoins des populations en constante progression (taux démographique national est de 3,5%). Le projet est initié par la Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH), maître d'œuvre du Programme National de l'Hydraulique, avec l'appui du PNUD et le financement du FISDES. Il sera mis en œuvre dans plusieurs régions du pays et notamment le sud, le centre, l'ouest mais également en zone centre nord.

PARTIE II : STRATEGIE

La stratégie de mise en œuvre du présent projet s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Programme d'Urgence de l'Eau. Les actions seront mises en œuvre dans une approche participative avec l'implication des populations bénéficiaires, des Agences du Système des Nations Unies qui travaillent sur la thématique et des collectivités locales notamment les Conseils généraux. Ces derniers sont impliqués dans l'identification finale des points d'eau à créer et dans le suivi des ouvrages.

Le projet mettra un accent particulier sur le développement de synergie et de complémentarité avec d'autres initiatives en la matière (Union Européenne, GTZ), notamment les efforts entrepris en matière de réhabilitation des centres de santé (projet Redéploiement FISDES). En effet, dans le cadre d'autres projets financés par le FISDES et mis en œuvre avec l'appui du PNUD, les centres des santés réhabilités, et non encore raccordés, seront intégrés dans la programmation finale des raccordements à faire pour assurer une mise en cohérence des appuis. Ainsi les actions se feront dans une démarche concertée au niveau des entités d'exécution de la DHH, le PNUD et les autres acteurs.

Les actions seront mises en œuvre à travers deux composantes principales :

Composante A : Appui à l'alimentation en eau potable en milieu rural

Composante B : Raccordement de 100 centres de santé au réseau public d'eau potable

PARTIE III : ARRANGEMENTS DE GESTION

Modalité d'exécution

Le projet sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale (NEX). En effet, l'exécution nationale est la modalité préconisée par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies, et la norme appliquée dans la plupart des projets et programmes objets de l'appui du PNUD.

Mise en place d'un Comité de Pilotage (CP)

Le Comité de Pilotage (CP) est composé de la Primature (1 Représentant), du PNUD, qui en assure le secrétariat, de la Direction de l'Hydraulique Humaine du Ministère des Infrastructures Economiques (DHH – 2 Représentants), de la Direction de l'égalité (1 Représentant) et de la promotion du genre du Ministère de la Famille et des Affaires Sociales (1 Représentant), de la Chaire UNESCO de l'eau (1 Représentant), de l'ADDCI (2 représentants), de UNICEF (1 Représentant), du Ministère de la Santé (1 Représentant). Le CP a pour mandat d'approuver le plan de travail du projet et de le réorienter en fonction des besoins et des bénéficiaires cibles sur le terrain. Il devra également donner les grandes orientations nécessaires à la bonne conduite du projet. Le CP se réunira au moins 2 fois par an.

Maîtres d'œuvre

La DHH est chargée de la coordination et de l'exécution du programme pour le compte du Gouvernement (maître d'œuvre). A ce titre, la Sous Direction de l'Hydraulique Urbaine (SDHU) et la Sous Direction de l'Hydraulique Villageoise (SDHV) ont été désignées comme maîtres d'œuvre délégués de leurs volets respectifs, et en complémentarité.

Les maîtres d'œuvre délégués (SDHU et SDHV) désignés devront, dans la mise en œuvre des activités sur le terrain, travailler en étroite collaboration avec les collectivités locales concernées.

La Direction Nationale

La Direction Nationale (DN) sera assurée par le Directeur de l'Hydraulique Humaine qui signera toutes les demandes de paiement direct. Le rôle du DN, qui se fait sans rémunération, porte à titre principal sur le suivi du respect des orientations du Gouvernement dans la mise en œuvre du projet. Le DN assurera la supervision générale des activités du projet.

Un expert national sera recruté par le PNUD et basé au sein de la DHH, avec pour mission d'assurer la gestion, le suivi, et la coordination des interventions. Il effectuera des visites périodiques sur les sites de projets pour suivre, contrôler la qualité des activités et vérifier la conformité des stratégies. Il fournira des rapports périodiques sur les progrès réalisés. Il travaillera en étroite collaboration avec l'Agence d'exécution et le Conseiller au programme en charge du projet.

Le Ministère de la Santé

Il contribuera à actualiser la liste des centres à raccorder et devra prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'abonnement au réseau public d'eau potable une fois les raccordements auront été faits.

Il prendra les dispositions pour l'utilisation rationnelle de l'eau.

Demande Paiement Direct (DPD)

Sur la base du Plan de travail, les maîtres d'œuvre délégués (SDHU, SDHV) pourront effectuer des Demandes de Paiement Direct (DPD) à l'agence gestionnaire des fonds (PNUD). Les DPD devront être dûment signées par le Directeur National. Le PNUD effectuera des paiements directement aux prestataires indiqués.

Une autre option serait que le PNUD pourra, le cas échéant, procéder à des avances de fonds aux maîtres d'œuvre délégués qui devront fournir les pièces justificatives de l'utilisation des fonds. Cette dernière option est celle recommandée par le CLEP.

PARTIE IV : SUIVI ET EVALUATION

Suivi et évaluation

Le PNUD, avec l'appui de l'expert national, en liaison avec le maître d'œuvre, assurera le suivi et le contrôle de la qualité et l'évaluation des activités du projet sur la base des rapports trimestrielle des maîtres d'œuvre délégués. Le PNUD rendra compte au Gouvernement, et informera l'Ambassade de Suisse, par des rapports d'avancement élaboré conformément au du Plan de Travail dûment approuvé par le CP.

Le projet fera l'objet d'un examen conjoint par des représentants du Gouvernement, du PNUD et des structures nationales de mise en œuvre du projet (Direction de l'Hydraulique humaine), des représentants des Collectivités décentralisées notamment les Conseils Généraux au moins deux fois par an. La première réunion d'examen aura lieu dans les six (6) mois suivant le démarrage du projet. Les maîtres d'œuvres délégués du projet devront préparer un rapport d'évaluation selon le format et les procédures du PNUD en vigueur pour chaque réunion.

Il sera préparé un rapport final suffisamment à l'avance (pour permettre l'analyse et l'appréciation technique par le Gouvernement, le PNUD et tous les acteurs impliqués dans le projet, notamment des Ministères Techniques. Ce rapport sera présenté et discuté lors de l'examen final.

Dans le cas où les fonds sont reversés dans le « Panier de fonds » signé avec le Gouvernement le 11 octobre 2007, le PNUD rendra compte des résultats du projet et de l'utilisation des fonds au Comité de pilotage du « Panier de fonds », et en informe l'Ambassade de Suisse ainsi que les autres partenaires au développement.

Rapports

Le projet fera l'objet d'audit et d'évaluation.

Rapports

Pour sa part, le PNUD produira un rapport technique d'exécution et financier à mi-parcours du projet ainsi qu'un rapport finale conformément aux procédures du PNUD. Le projet pourra faire l'objet d'audit conformément aux procédures en vigueur au PNUD.

Ce rapport sera publié par le PNUD sur son site Internet, et il en informe l'Ambassade de Suisse ainsi que les autres partenaires au développement.

Effets escomptés :	<ul style="list-style-type: none"> • L'alimentation en eau potable des localités dépourvues au profit des populations • La bonne sécurisation de l'eau • L'amélioration des conditions sanitaires et hygiéniques 		
Indicateurs d'effet :	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 2/3 du nombre de centres de santé (maternités, dispensaires) situés dans les localités alimentées en eau potable mais non raccordés au réseau public ; • La disponibilité suffisante d'eau potable en milieu rural • La réduction des maladies hydriques 		
Ligne de service	Réduction de la pauvreté		
Stratégie de partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus participatif impliquant la responsabilisation et l'implication accrue des communautés locales, des collectivités locales et du secteur privé ; • Le renforcement des capacités des comités de gestion de l'eau 		
Produits prévus	Cible des produits	Activités prévues	Structures d'exécution
<ol style="list-style-type: none"> De nouveaux points d'eau sont créés 	<ol style="list-style-type: none"> Cent deux (100) forages ; Cent deux (100) pompes à motricité humaine 	<ol style="list-style-type: none"> 1.1. Implantation des travaux 1.2. Sélection des opérateurs 1.3. Réalisation de 100 forages ; 1.4. Contrôle des travaux de forages 1.5. Sélection des fournisseurs 1.6. Acquisition et pose de 100 pompes à motricité humaine 	MIE/DHH/SDHV, PNUD 765 000 000 FCFA 1 554 979 USD
<ol style="list-style-type: none"> Les comités villageois sont créés, formés à la gestion de l'eau et sensibilisés aux questions d'hygiène ; 	<ol style="list-style-type: none"> Populations bénéficiaires Comités de gestion des points d'eau Kit d'outils de dépannage 	<ol style="list-style-type: none"> Tenue de réunions de sensibilisation dans chaque village; Création et formation de 100 comités de gestion. Dotation en matériel didactique et consommables Dotation en Kit constitué d'outils de dépannage Acquisition de un véhicule pour les missions de formations et de suivi 	MIE/DHH/SDHV, PNUD Ministère de la famille et des Affaires sociales, DEPG, Chaire UNESCO 62 350 000 FCFA soit 126 735 USD

PARTIE V : CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article 1^{er} de l'accord de base conclu entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé le 3 décembre 1993 par les parties en cause. Il s'inscrit aussi dans le cadre global de l'accord cadre signé par le FISDES et le PNUD en juin 2006, notamment en son paragraphe 2 de l'article 2, et définit le type d'assistance qui devra être apporté par le PNUD.

Le projet sera mis en œuvre en conformité avec les règles et procédures du PNUD. Il pourra faire l'objet d'amendement. Les révisions pourraient être apportées au présent descriptif de projet même si elles ne sont revêtues que de la signature du Directeur pays, à condition que ce dernier ait l'assurance que le Gouvernement Ivoirien (le Ministère de tutelle) n'ait pas d'objection à formuler à l'égard des changements envisagés.

PARTIE VI : RISQUES

La réalisation effective ou la non réalisation du projet intégré dépend en majeure partie du climat sociopolitique ou même militaire. Ces facteurs énumérés ci-dessous permettent d'avoir une idée claire et d'adopter une démarche conséquente. Il faudra donc, en effet, tenir compte du contexte et de l'environnement dans lequel le projet doit être mis en œuvre et évoluer.

Hypothèses de réussite du projet

- Appui financier conséquent du/des bailleur(s) pour la réalisation du projet ;
- Processus de Rétablissement de l'intégrité territoriale en marche ;
- Processus de consolidation de paix en marche ;
- Appel des leaders d'opinion à la sortie de crise, à la réconciliation nationale et à la paix pour le renforcement de la cohésion sociale ;
- Fort engagement et appui de la communauté internationale dans le processus de paix.
- Implication réelle des collectivités locales

Risques liés à l'exécution du projet

- Détérioration de la situation politique et sécuritaire du pays, particulièrement dans les zones d'intervention ;
- Résurgence des tensions ;
- Radicalisation des positions politiques et aggravation du contexte sociopolitique ;
- Dislocation du Gouvernement de transition ;
- Arrêt total du processus de réconciliation nationale ;
- Manque de volonté des groupes cibles d'adhérer au processus ;
- Tout autre blocage ou remise en cause des Accords de Paix.

Ces risques auront des répercussions sur le plan opérationnel, mais également sur le plan financier. Des mécanismes d'alerte précoce et d'anticipation surtout en collaboration avec la contrepartie nationale devraient être mis en place pour tenter de minimiser la portée de ces risques.

OBJECTIFS

OBJECTIF GENERAL

De façon générale, le présent projet vise à

1. Contribuer à l'alimentation en eau potable des populations pauvres
2. Contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires et hygiéniques
3. Contribuer à la lutte contre la pauvreté

Il vient compléter l'action du Gouvernement et de l'Union Européenne dans le secteur de l'eau (voir annexe 2, joint).

OBJECTIFS SPECIFIQUES

De façon spécifique, le projet vise à apporter un appui subséquent aux programmes prioritaires et d'urgence de l'eau du Gouvernement, en prenant en compte

- (i) la création de 100 nouveaux points d'eau en milieu rural ;
- (ii) la création et la formation de comités villageois à la gestion des points d'eau créés ;
- (iii) la sensibilisation des populations bénéficiaires des points d'eau aux questions hygiéniques ;
- (iv) le raccordement de 100 centres de santé au réseau public d'eau potable.

BENEFICIAIRES, IMPACTS DE L'ASSISTANCE

BENEFICIAIRES

- Usagers des centres
- Le personnel dans les dispensaires et maternités;
- Les populations des centres de peuplement concernées.

ZONES D'INTERVENTION

Le projet concernera 16 départements qui sont : le Zanzan, le Worodougou, Sud Bandaman, la vallée du Bandaman, le Sud Comoé, Moyen Comoé, Moyen Cavally, Montagne, Lagune, Lacs, Bas Sassandra, Haut Sassandra, Bafing, Agneby, Marahoue, Denguelé

CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES

		Structures d'exécution	Apports
Effets escomptés :	<ul style="list-style-type: none">• L'alimentation en eau potable des localités dépourvues au profit des populations• La bonne sécurisation de l'eau• L'amélioration des conditions sanitaires et hygiéniques		
Indicateurs d'effet :	<ul style="list-style-type: none">• Réduction de 2/3 du nombre de centres de santé (maternités, dispensaires) situés dans les localités alimentées en eau potable mais non raccordés au réseau public ;• La disponibilité suffisante d'eau potable en milieu rural• La réduction des maladies hydriques		
Ligne de service	Réduction de la pauvreté		
Stratégie de partenariat	<ul style="list-style-type: none">• Le processus participatif impliquant la responsabilisation et l'implication accrue des communautés locales, des collectivités locales et du secteur privé ;• Le renforcement des capacités des comités de gestion de l'eau		
Produits prévus	Cible des produits	Activités prévues	Apports

Effets escomptés :	<ul style="list-style-type: none"> • L'alimentation en eau potable des localités dépourvus au profit des populations • La bonne sécurisation de l'eau • L'amélioration des conditions sanitaires et hygiéniques 			
Indicateurs d'effet :	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 2/3 du nombre de centres de santé (maternités, dispensaires) situés dans les localités alimentées en eau potable mais non raccordés au réseau public ; • La disponibilité suffisante d'eau potable en milieu rural • La réduction des maladies hydriques 			
Ligne de service	Réduction de la pauvreté			
Stratégie de partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus participatif impliquant la responsabilisation et l'implication accrue des communautés locales, • des collectivités locales et du secteur privé ; • Le renforcement des capacités des comités de gestion de l'eau 			
Produits prévus	Cible des produits	Activités prévues	Structures d'exécution	Apports
3. Des centres de santé situés dans les localités desservies en eau potable sont raccordés au réseau public	3.1. 100 centres de santé situés dans les localités desservies en eau potable sont raccordés au réseau public	3.1. Identification des 100 centres de santé à raccorder au réseau public d'eau potable ; 3.2. Identification des opérateurs ; 3.3. Implantation des travaux ; 3.4. Réalisation des travaux de raccordement 3.4. Contrôle et supervision des travaux ; 3.5. Réception des travaux 3.6. Ateliers sur les mécanismes de gestion et de maintenance de l'eau 3.7. Acquisition de un véhicule pour l'implantation des travaux et le suivi	MIE/DHH/SDHU, SODECI, Autres Entreprises, PNUD	1 072 250 000 FCFA soit 2 542 202 USD

SECTION III. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET TOTAL

1 USD = 421,780 FCFA

Produits	Activités prévues	Cadre temporel				Coûts	
		T1	T2	T3	T4	CFA	USD
A : Appui à l'alimentation en eau potable en milieu rural							
1. 102 villages dépourvus d'eau potable sont équipés en forages équipés de pompes à motricité humaine							
	Réalisation de 100 forages	X	X	X	X	620 000 000	1 469 961
	Acquisition et pose de 100 pompes à motricité humaine	X	X	X	X	130 000 000	308 218
	SOUS TOTAL A.1					750 000 000	1 778 178
2. 100 Comités de gestion de points d'eau sont constitués et formés							
	Réunions de sensibilisation village par village (missions de 10 jours par mois pour 2 agents et 1 chauffeur pendant 9 mois + un superviseur pendant 4,5 mois)		X	X	X	4 600 000	10 906
	Formation des comités de gestion des points d'eau		X	X	X	2 000 000	4 742
	Kit d'outils de dépannage pour les comités de gestion			X	X	27 000 000	64 014
	SOUS TOTAL A.2					34 655 000	82 164
3. Matériels et fournitures							
	Acquisition d'un Véhicule pour le contrôle des travaux et la formation des comités	X				10 000 000	23 709
	Frais d'achat de carburant et d'entretiens du véhicule		X	X	X	5 400 000	12 803
	SOUS TOTAL A.3					15 400 000	36 512
	Total Général Composante A					799 000 000	1 894 353
B. ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE 100 CENTRES DE SANTE							
1. 100 Centres de santé sont raccordés au réseau public d'eau potable							
	Raccordement de centres de santé au réseau public d'eau potable	X	X	X	X	1 000 000 000	2 370 904
	SOUS TOTAL B.1					1 000 000 000	2 370 904
2. Matériels et fournitures							
	Acquisition d'un Véhicule pour le contrôle des travaux et la formation des comités	X				10 000 000	23 709
	Frais d'achat de carburant et d'entretiens du véhicule		X	X	X	5 400 000	12 803
	SOUS TOTAL B.2					15 400 000	36 512
3. les travaux sont suivis, contrôlés et évalués							

Produits	Activités prévues	Cadre temporel				Coûts	
		T1	T2	T3	T4	CFA	USD
	Suivi, implantation et contrôle des travaux de réalisation de 100 forages (équipe de 2 agents + un chauffeur pour 25 jours de mission par mois pendant 9 mois)					9 950 000	23 590
	Suivi et contrôle des travaux de raccordement de 100 centres de santé pour des missions mensuels de 10 jours pour 10 Ingénieurs et 10 chauffeurs pendant 9 mois		X	X	X	12 250 000	29 044
	Expert National	X	X	X	X	13 500 000	32 007
	Evaluation externe du projet(consultants)-audit				X	8 000 000	18 967
		SOUS TOTAL B.3				45 600 000	108 113
	Total Général Composante B					1 061 800 000	2 517 426
	Total Général Composantes A + B					1 860 000 000	4 409 882
	FRAIS DE GESTION PNUD (7%)					140 000 000	331 927
	GRAND TOTAL PROJET HYDRAULIQUE					2 000 000 000	4 741 809

Les montants en dollars seront modifiés pour prendre en compte le taux actuel

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Estimation du coût unitaire du raccordement d'un centre de santé

Annexe 2 : Etat d'avancement des programmes d'urgence financé par l'Union Européenne (PUR 2, PUR 3 et PUR 4)

Annexe 3 : Liste des 100 centres de santé à raccorder

Annexe 4 : Estimation des Coûts unitaire moyen pour la création d'un point d'eau et coût d'acquisition de pompes à motricité humaines

Annexe 5 : Liste du contenu du Kit d'équipement à remettre aux comités de gestion de l'eau

Annexe 6 : Liste des villages pour les 102 points d'eau à créer

ANNEXE1
ESTIMATION DU COUT UNITAIRE DU RACCORDEMENT D'UN CENTRE DE SANTE

N°	Désignation	PU en FCFA	Quantités	Total en FCFA
1	Fouilles en tranchées en terrain de toute nature pour une largeur de 0,60 m et de profondeur 1,20 m	1 505	1 700	2 558 500
2	F&P de PVC de diamètre 80/90	3 933	1 700	6 686 100
3	F&P de pièces spéciales de raccord	forfait		755 400
	TOTAL			10 000 000

ANNEXE 2: Etat d'avancement des programmes d'urgence financés par l'union Européenne

PROGRAMME D'URGENCE DE REHABILITATION POST-CRISE N°3

Date de lancement des travaux : 29 Janvier 2007

Localités concernées : Bouaké, Brobo, Botro, Diabo, Tanou-Sakassou, Kekre Kouakoukro, Sinanvessou, Koffi Koffikro, Messoukro, Adjounou, Saoundi, Konankro, N'douakro, Komo, Zankro, Assekro, Groh, Sinzekro, N'gattakro et Adiekro

1. CONSISTANCE DES TRAVAUX

- Alimentation en eau potable de BROBO par Bouaké et des localités de TANOU-SAKASSOU, KEKRE KOUAKOUKRO, SINANVESSOU et KOFFI KOFFIKRO par :
 - la fourniture et pose de 20 kms de conduite en PEHD de diamètre 106.6/125 entre Bouaké et Sinanvessou
 - la fourniture et pose de 6 kms de conduite en PEHD 93.8/110 entre Sinanvessou et Brobo
 - la fourniture et pose de conduites en PEHD dans les localités Tanou-Sakassou, Kekre Kouakoukro, Sinanvessou et Koffi Koffikro.
- Alimentation en eau potable de BOTRO, DIABO par Bouaké et des localités de MESSOUKRO, ADJOUNOU, SAOUNDI, KONANKRO, N'DOUAKRO, KOMO, ZANIKRO, ASSEKRO, GROH, SINZEKRO, N'GATTAKRO et ADIEKRO par :
 - la construction d'un château d'eau de 200 m³ à 20 m de hauteur à N'Gattakro
 - la fourniture et pose des conduites nécessaires à l'alimentation des localités suscitées
 - la pose de deux pompes de reprise de 40 m³/h et de 250 m de HMT avec une puissance de 40kW
 - la fourniture et pose d'un antibélier de 1000 litres
- Réhabilitation de la station de traitement d'eau potable de la Loka à BOUAKE

CONSISTANCE DES TRAVAUX	COÛT en FCFA	ENTREPRISE
Alimentation en eau potable de BROBO, BOTRO, DIABO et villages satellites à partir de BOUAKE	744 098 824	ADS
Réhabilitation de la station de traitement d'eau potable de la Loka à BOUAKE		Non encore attribué
TOTAL		

2. ETAT D'AVANCEMENT

Alimentation en eau potable de BROBO, BOTRO, DIABO et villages satellites à partir de BOUAKE

- Marché attribué à l'entreprise ADS pour un montant de 744 098 824 FCFA
- Marché approuvé le 13/12/2006
- Date d'entrée en vigueur : le 25/12/2006
- Ordre de démarrage des travaux : le 15/01/2006
- Date de lancement : le 29/01/2006
- Délai d'exécution : 12 mois à compter de la date administrative de commencer les travaux

Les essais géotechniques du site du château d'eau ont été réalisés

Les levés topographiques pour l'établissement du profil en long des conduites et le calcul des réseaux ont été réalisés

Pour le démarrage effectif des travaux, il reste :

- A achever les schémas et les calculs de réseaux,
- A établir le planning d'exécution des travaux
- A effectuer une mission conjointe, entreprise, bureau d'études, DHH et UE sur les sites pour présenter le personnel impliqué dans le projet aux forces nouvelles et aux autres autorités locales (chefs traditionnels, élus locaux)

Réhabilitation de la station de traitement d'eau potable de la Loka

Trois (03) appels d'offres ont été lancés et jugés infructueux. Le dernier en date a été ouvert le mardi 27 Mars 2007 à 15h30 à la salle de conférence de la Cellule de Coordination et de la Coopération C.I de l'Union Européenne.

PROGRAMME D'URGENCE DE REHABILITATION POST-CRISE N°2

Date de lancement des travaux : 29 Janvier 2007
Coût du projet : 1 355 835 000 FCFA
Localités concernées : Bouaké, Korhogo, Man, Katiola, Bouna

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX

BOUAKE

- remplacer la conduite de refoulement en acier entre la station du Kan et le réservoir du quartier Commerce par une conduite en fonte de diamètre 350mm et de longueur 4,2 kms pour améliorer la desserte en eau des quartiers comme le commerce, sokoura et belle ville.
- remise en état des branchements.
- localiser et réparer les fuites d'eau sur le réseau de distribution.

CONSISTANCE DES TRAVAUX	COUT en FCFA	ENTREPRISE
Remplacement de la conduite en acier du Kan	434 346 504	ADS
Localisation et réparation des fuites d'eau	77 000 000	SODECI
Remise en état des branchements	56 000 000	SODECI
TOTAL	567 346 504	

KORHOGO

- Réaliser et équiper trois (3) nouveaux forages pour palier au tarissement de la retenue d'eau et sécuriser l'alimentation en eau
- Localiser et réparer les fuites d'eau sur le réseau de distribution.
- Remettre en état les branchements en réparant les fuites et en remplaçant les vannes, canalisations et compteurs.

CONSISTANCE DES TRAVAUX	COUT en FCFA	ENTREPRISE
Réalisation et équipement de 3 forages à Korhogo, de 1 forage à Katiola, de 1 forage à Man et de 1 forage à Bouna	542 155 720	FORACO
Localisation et réparation des fuites d'eau	69 000 000	SODECI
Remise en état des branchements	79 000 000	SODECI

KATIOLA

- Réalisation et équipement d'un forage
- réparation d'une partie des équipements de la station de traitement

CONSISTANCE DES TRAVAUX	COUT en FCFA	ENTREPRISE
Réalisation et équipement de 3 forages à Korhogo, de 1 forage à Katiola, de 1 forage à Man et de 1 forage à Bouna	542 155 720	FORACO
réparation d'une partie des équipements de la station de traitement de Katiola	19 300 000	SODECI

MAN

- Réalisation et équipement d'un forage
- réparation d'une partie des équipements de la station de traitement
- remise en état des branchements.
- localiser et réparer les fuites d'eau sur le réseau de distribution.

CONSISTANCE DES TRAVAUX	COUT en FCFA	ENTREPRISE
Réalisation et équipement de 3 forages à Korhogo, de 1 forage à Katiola, de 1 forage à Man et de 1 forage à Bouna	542 155 720	FORACO
réparation d'une partie des équipements de la station de	13 600 000	SODECI

traitement de Man		
Localisation et réparation des fuites d'eau	49 000 000	SODECI
Remise en état des branchements	30 000 000	SODECI

BOUNA

- réalisation et équipement d'un nouveau forage
- Régénération des forages F1 et F2.

N°	CONSISTANCE DES TRAVAUX	COÛT en FCFA	ENTREPRISE
1	Réalisation et équipement de 3 forages à Korhogo, de 1 forage à Katiola, de 1 forage à Man et de 1 forage à Bouna	542 155 720	FORACO
2	Régénération de 2 forages à Bouna	8 000 000	SODECI

4. ETAT D'AVANCEMENT

Réalisation et équipement des forages :

- Marché attribué à l'entreprise FORACO pour un montant de 542 155 720 FCFA
- Marché approuvé le 13/12/2006
- Date d'entrée en vigueur : le 25/12/2006
- Ordre de démarrage des travaux : le 15/01/2006
- Date de lancement : le 29/01/2006
- Délai d'exécution : 6 mois à compter de la date administrative de commencer les travaux

Sur 12 sondages prévus, 9 ont été déjà été réalisés et ont permis d'obtenir les débits ci-après :

LOCALITES	DEBITS AIR LIFT OBTENUS
Katiola	F1=17 m3/h
	F2 négatif
Korhogo	F1 négatif
	F2 négatif
	F3=14 m3/h
	F4=10 m3/h
	F5 négatif
Bouna	F1 négatif
	F2=10 m3/h
Man	F1 négatif
	F2=40 m3/h

A Korhogo, pour compléter le nombre de forages à 3 comme prévu dans le projet, un autre point d'eau sera implanté et foré incessamment.

Globalement, il reste à :

- Réaliser un forage à Korhogo
- Et à équiper tous les 6 forages réalisés

Remplacement de la conduite en acier du Kan:

- Marché attribué à l'entreprise ADS pour un montant de 434 346 504 FCFA
- Marché approuvé le 13/12/2006
- Date d'entrée en vigueur : le 25/12/2006
- Ordre de démarrage des travaux : le 15/01/2006
- Date de lancement : le 29/01/2006
- Délai d'exécution : 6 mois à compter de la date administrative de commencer les travaux

Les difficultés rencontrées sont relatives à l'obtention des attestations d'exonération du matériel nécessaire à l'exécution des travaux. Plusieurs actions ont été menées dans ce sens. Celles-ci sont résumées ci-après.

- 15 février 2007 : correspondance adressée par ADS au Directeur de l'Hydraulique Humaine et au bureau de contrôle des travaux TERRABO en vue d'obtenir les attestations d'exonération de la TVA et des droits de douane ;
- 27 février 2007 : correspondance adressée par ADS à monsieur l'Ordonnateur National suppléant en vue d'obtenir les attestations d'exonération de la TVA et des droits de douane ;
- 28 février 2007 : réunion du comité des entreprises adjudicataires en vue d'appuyer les initiatives de la Cellule de Coordination pour obtenir les attestations d'exonération de la TVA et des droits de douane ;

- 28 février 2007 : rencontre avec la Direction Générale des impôts sur les procédures d'exonération de la TVA initiée par la Cellule de Coordination ;
- 02 mars 2007 : correspondance adressée par le comité des entreprises adjudicataires à Monsieur l'Ordonnateur National à propos de l'exonération de la TVA et des droits de douane ;
- 07 mars 2007 : correspondance de ADS comportant les factures proforma des matériaux et matériels à importer adressée à l'O.N en vue d'obtenir les attestations d'exonération de la TVA et des droits de douane ;
- 19 mars 2007 : réunion du comité des entreprises adjudicataires à l'hôtel SOFITEL en vue d'appuyer les initiatives de la cellule de coordination en vue d'obtenir les attestations d'exonération de la TVA et des droits de douane ;
- 10 Avril 2007 : Transmission par la Cellule de Coordination au Directeur de l'Hydraulique pour signature des attestations d'exonération ;
- 12 Avril 2007 : Réunion à la Délégation de la Commission Européenne ;
- 14 mai 2007 : Réunion PUR 2 à la Délégation de la Commission Européenne ;
- 07 Juin 2007 : Réunion PUR 2 à la Délégation de la Commission Européenne relative à l'état d'avancement des contrats d'ADS et de TERRABO

Travaux en régie : localisation et réparation des fuites sur les réseaux d'eau potable de Bouaké, Korhogo, Man, régénération de forages à Man, réhabilitation partielle de stations de traitement

Ces travaux sont réalisés par la SODECI en tant que concessionnaire du service de distribution publique urbaine d'eau potable en Côte d'Ivoire.

Les travaux à réaliser ont été identifiés par des missions conjointes de la DHH et de la SODECI.

- Les devis descriptifs et les plannings d'exécution des travaux de réhabilitation des branchements ont été transmis à la DHH le 23 Mars 2007 ;
- Les devis descriptifs et les plannings d'exécution signés ont été transmis à la Cellule de Gestion du PUR 2 (CGP/PUR 2) pour contractualisation les 02 et 07 mai 2007 ;
- La CGP a transmis à la DHH en deux exemplaires pour signature les contrats des travaux en régie le 18 mai 2007 ;
- Le Régisseur du Devis Programme a reçu les contrats des travaux en régie le 22 Mai 2007 à 9 heures ;
- Signature des contrats des travaux en régie par le Régisseur et la SODECI le 31 Mai 2007 ;
- Ordres de service de démarrage des travaux en cours d'émission par le Régisseur
- Les travaux à proprement dits démarreront dès la signature des ordres de service par le Régisseur et la SODECI.

PROGRAMME D'URGENCE DE REHABILITATION POST-CRISE N°4

Localités concernées : Abidjan, Man, Korhogo, Daloa, San-Pedro, Tabou et Aboisso

5. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les activités prévues concernent la réhabilitation des installations urbaines de production et de traitement, ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'appui à l'hydraulique humaine en milieu rural :

- l'amélioration de la desserte en eau potable des quartiers nord-est d'Abidjan;
- le renforcement de la production d'eau potable de la ville de Korhogo, par l'alimentation à partir du fleuve Bandama;
- la réhabilitation des installations de production d'eau potable de la ville de Daloa;
- le renforcement de la production d'eau potable de la ville de Man, pour assurer la continuité du service de distribution urbaine d'eau potable et renforcer la capacité de stockage de l'eau traitée;
- la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la ville de Tabou;
- le renforcement de la capacité de production d'eau potable de la ville d'Aboisso;
- le renforcement de la production d'eau potable de la ville de San Pedro ;
- l'Etude d'Impact Environnemental(EIE) des projets de Korhogo, Daloa et Tabou.

ABIDJAN

Ce projet d'amélioration de la desserte des quartiers Nord Est vise à renforcer la production d'eau potable à partir du champ captant de Abobo Baoulé. Il permettra de résorber le déficit de consommation actuel et d'optimiser l'exploitation des installations de production d'eau de la zone. Il permettra de limiter les prélèvements d'eau au niveau identifié sur les champs de Riviera Centre et Zone Est pour une gestion durable de la nappe dite d'Abidjan.

Ce projet comprend :

- la réalisation et l'équipement de forages;
- les raccordements hydraulique et électrique des forages;
- les pistes d'accès et autres aménagements d'exploitation;
- la construction et l'équipement d'une station de traitement;
- la construction et l'équipement d'un poste de reprise.

ABOISSO

Le présent projet à pour objectif la réhabilitation et l'extension de la capacité de traitement de l'ancienne unité. Ce projet intègre aussi l'amélioration de la desserte en eau potable des villages d'Assouba, Ayebo et Adaou.

Les travaux porteront sur :

- la réhabilitation et l'extension de la première unité de traitement pour accroître sa capacité de traitement ou bien la mise en place d'un module compact et amovible de traitement de l'eau de surface;
- la réhabilitation de l'étanchéité de la deuxième unité de traitement ;
- la mise à niveau des équipements électromécaniques de l'exhaure ;
- la remise à niveau des installations d'électricité et d'automatisme ;
- la construction d'un deuxième logement ;
- l'amélioration de la desserte en eau des villages Ayebo, Adaou et Assouba.

DALOA

Il a pour objectif le renforcement de la capacité de production afin de pouvoir mettre en œuvre un plan d'entretien cohérent des installations et améliorer la desserte en eau potable de la ville.

Les travaux de renforcement de la production d'eau potable porteront sur :

- la mise en place d'une nouvelle prise;
- la fourniture et pose de conduite de transfert;
- la fourniture et la pose d'un module de traitement compact et amovible;

- la réhabilitation des ouvrages de traitement existant;
- la mise à niveau des auxiliaires de traitement et des installations électriques et d'automatisme.

KORHOGO

Il vise à mettre en œuvre les aménagements et solutions techniques en vue de renforcer l'alimentation en eau potable de la ville et de satisfaire les besoins immédiats de la population à partir d'une prise sur le Bandama.

Le projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable de Korhogo a été étalé sur 4 phases d'intervention : très court, court, moyen et long termes :

- A court terme, les travaux prévus concernent la mobilisation des eaux brutes du Bandama par une adduction rejoignant tant la retenue de Korhogo que la station de traitement.
- A moyen terme, et compte tenu de l'accroissement prévisible de la demande, serait construite une usine de traitement d'intérêt régional qui alimenterait une nouvelle ligne d'adduction d'eau traitée vers Korhogo.
- A long terme, la principale action concernera la régularisation de la ressource exploitée en vue de l'alimentation en eau potable de Korhogo et des autres Centres dépendant du Bandama.

Seuls les travaux prévus à court terme font l'objet du présent projet.

MAN

Le présent projet a pour objectif la recherche de solutions les plus adéquates aux problèmes de ressources en eau de la ville Man pour son alimentation en eau pérenne et suffisante.

Les travaux de renforcement de la production d'eau potable porteront sur :

- le renforcement de l'unité de traitement en service et la réhabilitation de l'ancienne unité de traitement;
- la réhabilitation du château désaffecté;
- la réalisation de forages d'exploitation et leurs raccordements électrique et hydraulique au système d'adduction d'eau potable de la ville;
- le renouvellement de conduites amiante-ciment.

SAN PEDRO

La réalisation des travaux de sécurisation et de renforcement de l'exhaure, de renforcement de la capacité de traitement, de mise à niveau des installations existantes et de sécurisation de l'amenée d'eau traitée conduira au renforcement et à la sécurisation de la desserte en eau potable de la ville de San Pedro.

Les travaux de renforcement et sécurisation de la production d'eau potable porteront sur :

- l'aménagement et la sécurisation de l'exhaure;
- la construction d'une unité de traitement ou la mise en place d'un module compact et amovible de traitement d'eau de surface;
- la réhabilitation du réservoir aérien;
- la sécurisation de l'amenée d'eau traitée.

TABOU

Il a pour objectif de sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau potable de la ville par la construction d'une prise sur la rivière, d'une unité de potabilisation complète et d'une station de refoulement.

Les infrastructures à créer comprendront :

- une prise d'eau de type Hydromobil;
- une unité de traitement compacte;
- une bache de stockage;
- une station de reprise pour refouler l'eau traitée vers la ville.

6. ETAT D'AVANCEMENT

L'Etude Impact Environnementale attribuée au bureau d'études international AGRECO a été lancée le 02 avril 2007.

Les travaux proprement dits n'ont pas encore démarré. Le bureau d'études qui aura en charge l'actualisation des études et la surveillance des travaux a été sélectionné.

ANNEXE 3

LISTE DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES NON RACCORDES A L'EAU DANS LES LOCALITES POURVUES

N°	Région	Département	Sous préfecture	Localité	Type
1	VALLEE DU BANDAMA	BOUAKE	DIABO	DIABO	CSU-DM
2	VALLEE DU BANDAMA	BOUAKE	DJEBONOUA	DJEBONOUA	CSU-DM
3	VALLEE DU BANDAMA	BOUAKE	BOUAKE	KONGODEKRO	CSR-DM
4	VALLEE DU BANDAMA	DABAKALA	BONIEREDOUGOU	BONIEREDOUGOU	CSU-DM
5	VALLEE DU BANDAMA	DABAKALA	SATAMA-SOKOURA	SATAMA-SOKOURA	CSU-DM
6	VALLEE DU BANDAMA	KATIOLA	TORTIYA	TORTIYA	CSU-DM
7	VALLEE DU BANDAMA	SAKASSOU	SAKASSOU	ANO-ZUME	CSR-DM
8	VALLEE DU BANDAMA	SAKASSOU	SAKASSOU	ASSANDRE	CSR-DM
9	VALLEE DU BANDAMA	SAKASSOU	SAKASSOU	ASSIRIKRO	CSR-DM
10	VALLEE DU BANDAMA	SAKASSOU	SAKASSOU	FOTO-KOUAMEKRO	CSR-DM
11	VALLEE DU BANDAMA	SAKASSOU	SAKASSOU	KONANKRO	CSR-D
12	WORODOUGOU	MANKONO	TIENINGBOUE	BOUANDOUGOU	CSR-DM
13	WORODOUGOU	MANKONO	SARHALA	SARHALA	CSU-DM
14	WORODOUGOU	SEGUELA	DUALLA	DUALLA	CSU-DM
15	WORODOUGOU	SEGUELA	MORONDO	FADIADOUGOU	CSR-D
16	WORODOUGOU	SEGUELA	SEGUELA	SIANA	CSR-D
17	ZANZAN	BONDOUKOU	GOUMERE	GOUMERE	CSU-DM
18	ZANZAN	BONDOUKOU	SANDEGUE	SANDEGUE	CSU-DM
19	ZANZAN	BONDOUKOU	BONDOUKOU	SOKO	CSR-DM
20	ZANZAN	BOUNA	NASSIAN	NASSIAN	CSU-DM
21	ZANZAN	BOUNA	NASSIAN	PARHADI	CSR-DM
22	ZANZAN	BOUNA	TEHINI	TEHINI	CSU-DM
23	DENGUELE	ODIENNE	MINIGNAN	MINIGNAN	CSU-DM
24	MONTAGNES	BIANKOUMA	BIANKOUMA	GAN 1	CSR-D
25	MONTAGNES	BIANKOUMA	BIANKOUMA	KPATA	CSR-D
26	MONTAGNES	BIANKOUMA	SIPILOU	SIPILOU	CSU-DM
27	MOYEN-CAVALLY	DUEKOUÉ	GUEZON	PONAN	CSR-D
28	MOYEN-CAVALLY	GUIGLO	TAI	TAI	CSU-DM
29	BAFING	TOUBA	OUANINO	FERENTELLA	CSR-DM
30	BAFING	TOUBA	KORO	KORO	CSU-DM
31	BAS SASSANDRA	SAN PEDRO	GRAND BEREBY	GRAND BEREBY	CSU-DM
32	BAS SASSANDRA	SAN PEDRO	GRAND BEREBY	KAKO	CSR-D
33	BAS SASSANDRA	SASSANDRA	SASSANDRA	GRAND DREVIN	CSR-DM
34	BAS SASSANDRA	SASSANDRA	GUEYO	GUEYO	CSU-DM
35	BAS SASSANDRA	SOUBRE	GRAND ZATRY	GRAND ZATRY	CSU-D
36	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	MEAGUI	CSU-DM
37	BAS SASSANDRA	SOUBRE	OKROUYO	OKROUYO	CSR-D
38	BAS SASSANDRA	SOUBRE	OKROUYO	OTTAWA	CSR-D

39	BAS SASSANDRA	SOUBRE	SOUBRE	YABAYO	CSR-DM
40	BAS SASSANDRA	SOUBRE	SOUBRE	YACOLIDABOUO	CSR-DM
41	BAS SASSANDRA	TABOU	GRABO	GRABO	CSU-DM
42	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	BOBOUA-BAHOUAN	CSR-DM
43	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	DERAHOUAN	CSU-D
44	HAUT SASSANDRA	DALOA	BEDIALA	GONATE	CSR-D
45	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	TAGOURA	CSR-D
46	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	TCHEBLEGUHE	CSR-DM
47	HAUT SASSANDRA	ISSIA	ISSIA	BOBREGUHE	CSR-D
48	HAUT SASSANDRA	ISSIA	SAIOUA	SAIOUA	CSU-DM
49	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	AMAN SALEKRO	CSR-D
50	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	NGATTADOLIKRO	CSR-DM
51	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	TAKI-SALEKRO	CSR-D
52	LACS	TOUMODI	KPOUEBO	KPOUEBO	CSU-DM
53	LACS	TOUMODI	TOUMODI	LOUKOU-YAOKRO	CSR-D
54	LACS	YAMO USSOUKRO	ATTIEGOUAKRO	LOLOBO	CSR-D
55	LACS	YAMO USSOUKRO	YAMO USSOUKRO	NZERE	CSR-D
56	LACS	YAMO USSOUKRO	YAMO USSOUKRO	TOUMBOKRO	CSR-D
57	SUD BANDAMA	DIVO	HIRE	HIRE	CSU-DM
58	SUD BANDAMA	LAKOTA	ZIKISSO	ZIKISSO	CSU-DM
59	SUD BANDAMA	LAKOTA	LAKOTA	ZOKOLILIE	CSR-DM
60	SUD-COMOE	ABOISSO	MAFERE	ABOULIE	CSR-D
61	SUD-COMOE	ABOISSO	MAFERE	ABY	CSR-DM
62	SUD-COMOE	ABOISSO	MAFERE	AFFIENOU	CSR-DM
63	SUD-COMOE	ABOISSO	ABOISSO	ASSOUBA	CSR-D
64	SUD-COMOE	ABOISSO	ABOISSO	AYEBO	CSR-D
65	SUD-COMOE	ABOISSO	ABOISSO	AYENOUAN	CSR-DM
66	SUD-COMOE	ABOISSO	MAFERE	EBOUE	CSR-DM
67	SUD-COMOE	ABOISSO	BIANOUAN	KETESSO	CSR-DM
68	SUD-COMOE	ABOISSO	ABOISSO	KOHOUROU	CSR-D
69	SUD-COMOE	ABOISSO	MAFERE	KOUAKRO	CSR-D
70	SUD-COMOE	ABOISSO	AYAME	KOUKOURANDOUMI	CSR-DM
71	SUD-COMOE	ABOISSO	AYAME	YAOU	CSR-DM
72	SUD-COMOE	ADIAKE	ETUEBOUE	AKOUNOUGBE	CSR-DM
73	SUD-COMOE	ADIAKE	ASSINIE-MAFIA	ASSINIE-MAFIA	CSR-DM
74	SUD-COMOE	ADIAKE	ETUEBOUE	ETUEBOUE	CSU-DM
75	SUD-COMOE	ADIAKE	TIAPOUM	NOUAMOU	CSR-DM
76	SUD-COMOE	GRAND BASSAM	BONOUA	ADIHAO	CSR-D
77	SUD-COMOE	GRAND BASSAM	GRAND BASSAM	EBRAH	CSR-D
78	SUD-COMOE	GRAND BASSAM	BONOUA	ONO	CSR-DM
79	SUD-COMOE	GRAND BASSAM	GRAND BASSAM	VITRE I	CSR-D
80	SUD-COMOE	GRAND BASSAM	BONOUA	YAOU	CSR-DM
81	MARAHOUÉ	BOUAFLE	BOUAFLE	BEBESSOU	CSR-DM
82	MARAHOUÉ	BOUAFLE	BOUAFLE	BOZI	CSR-DM

83	LAGUNES	ABIDJAN-NORD	ANYAMA	IRHO LAME	CSR-D
84	LAGUNES	DABOU	DABOU	BOHN	CSR-DM
85	LAGUNES	DABOU	DABOU	BOUBOURY	CSR-D
86	LAGUNES	DABOU	DABOU	DEBRIMOU	CSR-DM
87	LAGUNES	DABOU	SIKENSI	ELIBOU	CSR-DM
88	LAGUNES	DABOU	SIKENSI	KATADJI	CSR-D
89	LAGUNES	DABOU	DABOU	LOPOU	CSR-D
90	LAGUNES	DABOU	DABOU	ORBAFF	CSR-DM
91	LAGUNES	DABOU	DABOU	TOUPAH	CSR-DM
92	LAGUNES	DABOU	SIKENSI	YAOBOU	CSR-DM
93	LAGUNES	GRAND LAHOU	GRAND LAHOU	BRAFFEDON	CSR-DM
94	LAGUNES	TIASSALE	TIASSALE	AFFIKRO	CSR-D
95	LAGUNES	TIASSALE	TAABO	LELEBLE	CSR-D
96	LAGUNES	TIASSALE	TIASSALE	MOROKRO	CSR-D
97	AGNEBY	AGBOVILLE	AGBOVILLE	ABOUDE MANDEKE	CSR-DM
98	AGNEBY	AGBOVILLE	AGBOVILLE	GRAND MORIE	CSR-DM
99	AGNEBY	AGBOVILLE	AGBOVILLE	ORESS-KROBOU	CSR-DM
100	MOYEN-COMOE	ABENGOUROU	ABENGOUROU	APPROMPRONOU	CSR-DM

CSR-D Centre de Santé Rural doté d'un Dispensaire

CSR-DM Centre de Santé Rural doté d'un Dispensaire et d'une maternité

CSU-DM Centre de Santé Urbain doté d'un Dispensaire et d'une maternité

**ANNEXE 4
ELABORATION DES QUANTITATIFS**

Profondeur moyenne des forages (voir CCTP)	F. moy	=	80
Profondeur moyenne des altérations (voir CCTP)	Alt. moy	=	35
Nombre de sondage prévu (voir CCTP)	Nb Sond.	=	136
Nombre de forage positif prévu (voir CCTP)	Nb F ⁺	=	102

PRIX	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PU	DEVIS ESTIMATIF
1	ATELIER DE FORAGE				
1a	Préparation de l'atelier de forage, amenée sur le premier site et repli à la fin des travaux.	U	1	30 000 000	30 000 000
1b	Déplacement d'un atelier de forage entre deux villages	Km	5 100	5 000	25 500 000
1c	Montage et démontage de l'atelier de forage sur chaque site	U	136	350 000	47 600 000
2	TEMPS D'ATTENTE D'UN ATELIER DE FORAGE				
2a	Sans force motrice	H	PM		
2b	Avec force motrice	H	PM		
3	FORATION				
3a	Forage dans les altérations en diamètre 8 à 12 pouces y compris toutes sujétions	MI	4 760	25 000	119 000 000
3b	Forage à l'air comprimé en diamètre de 6,5 à 7 pouces dans les formations du socle	MI	6 120	32 000	195 840 000
3c	Forage à l'air comprimé en diamètre de 8 à 10 pouces dans les formations du socle.	MI	PM		
3d	Alésage d'un forage de diamètre 6,5 à 7 pouces en 8 à 10 pouces dans les formations du socle.	MI	PM		
3e	Fracturation hydraulique sur un sondage négatif et toutes sujétions	U	PM	1 750 000	
4	TRANSPORT et POSE D'UN PVC PLEIN				
4a	- de diamètre intérieur de 5 pouces..	MI	6 987	12 000	83 844 000
4b	- de diamètre intérieur de 6 pouces.	MI	PM		
4c	de diamètre intérieur de 7 pouces.	MI	204	20 000	4 080 000
5	TRANSPORT et POSE D'UN PVC CREPINE AVEC FENTE DE 1mm				
5a	de diamètre intérieur de 5 pouces	MI	1 224	14 000	17 136 000
5b	de diamètre intérieur de 6 pouces	MI	PM		
5c	de diamètre intérieur de 7 pouces	MI	PM		
6	FOURNITURE ET POSE D'UNE CREPINE JOHNSON :				
6a	de 5 pouces de diamètre intérieur en PVC	MI	PM		
6b	de 6 pouces de diamètre intérieur en PVC	MI	PM		
6c	de 7 pouces de diamètre intérieur en PVC	MI	PM		

7	PACKER				
7	Pose d'un packer	U	PM		
8	GRAVILLONNAGE				0
8	Gravillonnage de l'espace annulaire sur 20 m avec du gravier quartzeux roulé de diamètre 2/4 mm.	MI	2 040	3 200	6 528 000
9	REMBLAI ET CIMENTATION EN SURFACE				0
9	Remblai et cimentation en surface sur 5 mètres de profondeur et toutes sujétions.	U	102	75 000	7 650 000
10	ANCIEN PUIITS				0
10	Curage et développement d'un ancien puits et toutes sujétions.....	U	PM		
11	DEVELOPPEMENT D'UN FORAGE A L'AIR-LIFT PENDANT 4 HEURES				0
11a	Développement d'un nouveau forage	U	102	175 000	17 850 000
11b	Développement d'un ancien forage pour le régénérer	U	PM		
11c	Développement d'un forage au-delà des quatre (4) heures prévues.	H	PM	50 000	
12	POMPAGE D'ESSAI				0
12a	Pompage d'essai pendant 5 heures, suivi de la remontée.....	U	102	225 000	22 950 000
12b	Pompage d'essai de 24 heures (essai d'endurance)	U	PM	650 000	
12c	Mise à disposition d'un équipement pour heures supplémentaires de pompage	U	PM	50 000	
13	PIEZOMETRE				
13	Equipement d'un forage en piézomètre	U	PM		
14	SUPERSTRUCTURE DU FORAGE:				
14a	Construction d'une margelle simple	U	102	300 000	30 600 000
14b	Construction d'une margelle double	U	PM		
15	POMPE				0
15	Fourniture Transport et pose d'une pompe à motricité humaine et stérilisation systématique du forage après la pose de la pompe :	U	0	1 500 000	0
16	STERILISATION SUPPLEMENTAIRE DU FORAGE				
16	Exécution d'une stérilisation supplémentaire	U	PM		
17	LIGNE D'AIR				
17	Fourniture et pose d'une ligne d'air à la demande de l'Administration	U	PM		
18	ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE				
18	Analyse physico-chimique de l'eau.	U	102	50 000	5 100 000
	IMPLANTATION GEOPHYSIQUE				
	Implantation d'un site	u	102	150 000	15 300 000

19 DOCUMENTS TECHNIQUES						
19	Remise des documents techniques incluant		U	102	25 000	2 550 000
						631 528 000
coût unitaire						6 191 451

NB: Ce tableau reprend les quantités et les coûts pour la création de 102 points d'eau

Ce coût global est ramené à un coût unitaire estimatif de 6 191 451 FCFA que nous avons arrondi à 6 200 000 FCFA

ESTIMATION DES COUTS D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION DES POMPES

MARQUE : VERGNET

TYPE : - HPV 60

- HPV 100

- **COUT PREVISIONEL D'ACHAT DE LA POMPE : 1.000.000. F CFA HT (UN MILLIONS DE FRANCS CFA HORS TAXES)**

- **COUT PREVISIONEL D'INSTALLATION D'UNE POMPE : 300.000 F CFA (TROIS CENT MILLE FRANCS CFA)**

ANNEXE 5

OUTILLGE POUR UN ARTISAN REPARATEUR

N°	DESIGNATION	QUANTITE
1	Caisse à outils vide 43x20x20 ép 0,6 mm	1
2	Clé mâle hexagonale de 4 (allen)	1
3	Cle mixte (plate-œil) de 8	1
4	Clè à pipe débouché 75-10	1
5	Clé mixte (plate-œil) de 17	1
6	Clè à pipe débouché 75-17	1
7	Clé mixte 19	1
8	Clè à pipe débouché 75-19	1
9	Clé mixte 22	1
10	Clè à pipe débouché 75-22	1
11	Tournevis manche bois lame traversante largeur lame 6 mm	1
12	Marteau rivoir petit modèle section 36	1
13	Scie à métaux et 10 lames ARS	1
14	Pince multiprise	1
15	Lime plate douce de 150 mm	1
16	Pince étau robuste petit modèle(ouverture 10 à 30mm)	1
17	Clé vergnet pour écrou de guidage	1
18	Clé sertube gros effort 13 4A-18	1
19	Clé sertube gros effort 13 4A-24	1
20	Clé sertube gros effort 13 4A-14	1
21	Corde tressée mistral diamètre 10	2
22	Corde tressée mistral diamètre 12	4
23	Deux maillons rapides de chaînes diamètre 10	2
24	Porte filière à cage diamètre 38,3	1
25	Une filière fixe diamètre 38,1ars diamètre M 14	1

ANNEXE : 6

DTH	REGION	DEPARTEMENT	SOUS-PREFECTURE	VILLAGE	POPULATION 1998	PUITS	FORAGE	BESOIN _NOUVEAU AU	COMPLETEMENT	REEMPLACEMENT	NOMBRE DE FORAGES PROGRAMMES
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	ABODAGUI	500	0	0	1	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	ABOKOUAMEKRO	200	0	0	1	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	ADJO	400	0	0	1	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	ALLOUKRO	650	0	0	2	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	ANGAGUI	900	0	0	2	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	ASSENKRO	150	0	0	1	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	BORIBAMAN	100	0	0	1	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	BRAHIMANKRO 2	300	0	0	1	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	BROJAGUI I	1104	0	2	0	1	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	CAILLOUKRO	500	0	0	1	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	DIABI COTE	100	0	0	1	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	DIARAKRO	150	0	0	1	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	GBOGBO	600	0	0	2	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	GOBEKRO	900	0	0	2	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	ISSAKRO 2	150	0	0	1	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	KAMELESSO	150	0	0	1	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	KOREAGUI 1	900	0	0	2	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	KOUAKOU SUJKRO	200	0	0	1	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	KOUAKOUJAGUI	600	0	0	2	0	0	1

SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	KOUASSIKRO	650	0	0	2	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	LIAGUI	800	0	0	2	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	MOLLOUKRO	400	0	0	1	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	NDRI KOUAMEKRO	300	0	0	1	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	NDRIAGUI	700	0	1	0	1	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	POLOGBA	200	0	0	1	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	YAOIKRO	450	0	0	2	0	0	1
SAN PEDRO	BAS SASSANDRA	SOUBRE	MEAGUI	YOBOUEAGUI	500	0	0	2	0	0	1
			Total MEAGUI								27
		Total SOUBRE									27
	Total BAS SASSANDRA										27
Total SAN PEDRO											27
MAN	MONTAGNES	BANGOLO	ZEO	KAHI	608	0	1	0	1	0	1
MAN	MONTAGNES	BANGOLO	ZEO	PLOHOJIN	160	0	1	0	0	1	1
			Total ZEO								2
MAN	MONTAGNES	BANGOLO	ZOU	ADAMAKRO	719	0	1	0	1	0	1
MAN	MONTAGNES	BANGOLO	ZOU	BANGUEHI CARREFOUR	300	0	0	1	0	0	1
MAN	MONTAGNES	BANGOLO	ZOU	CEDROU	150	0	0	1	0	0	1
MAN	MONTAGNES	BANGOLO	ZOU	CHANTIER CACAO	700	0	0	2	0	0	2
MAN	MONTAGNES	BANGOLO	ZOU	TOLAKRO	150	0	0	1	0	0	1
			Total ZOU								6
MAN	MONTAGNES	BANGOLO	DIEOUZON	BADAMAKRO	120	0	0	1	0	0	1
MAN	MONTAGNES	BANGOLO	DIEOUZON	BATOKRO	150	0	0	1	0	0	1
MAN	MONTAGNES	BANGOLO	DIEOUZON	BLAISEKRO	250	0	0	1	0	0	1

MAN	MONTAGNES	BANGOLO	DIEOUZON	BLELEKRO	300	0	0	1	0	0	1
MAN	MONTAGNES	BANGOLO	DIEOUZON	DIEOU II	120	0	0	1	0	0	1
MAN	MONTAGNES	BANGOLO	DIEOUZON	GEGOUHEI	120	0	0	1	0	0	1
MAN	MONTAGNES	BANGOLO	DIEOUZON	N'GLOBO	450	0	0	1	0	0	1
			Total DIEOUZON								7
		Total BANGOLO									15
MAN	MONTAGNES	DANANE	DANANE	GUIAPLEU	854	0	1	0	1	0	1
MAN	MONTAGNES	DANANE	DANANE	KANTA	1428	0	4	0	1	0	1
MAN	MONTAGNES	DANANE	DANANE	KATA	659	0	1	0	1	0	1
MAN	MONTAGNES	DANANE	DANANE	KPOLEU	626	0	1	0	1	0	1
MAN	MONTAGNES	DANANE	DANANE	KPON-HOUYE	727	0	1	0	1	0	1
MAN	MONTAGNES	DANANE	DANANE	TROZAMPLEU	191	0	1	0	0	1	1
MAN	MONTAGNES	DANANE	DANANE	TROZANDEPLEU	120	0	0	1	0	0	1
MAN	MONTAGNES	DANANE	DANANE	YOLEU	772	0	1	0	1	0	1
MAN	MONTAGNES	DANANE	DANANE	YOTTA	695	0	1	0	1	0	1
			Total DANANE								9
MAN	MONTAGNES	DANANE	MAHAPLEU	BOPLEU CAVALLY	150	0	0	1	0	0	1
MAN	MONTAGNES	DANANE	MAHAPLEU	COCOTIERS	100	0	0	1	0	0	1
MAN	MONTAGNES	DANANE	MAHAPLEU	FLANDAPLEU	797	0	1	0	1	0	1
MAN	MONTAGNES	DANANE	MAHAPLEU	KOALE 5	100	0	0	1	0	0	1
MAN	MONTAGNES	DANANE	MAHAPLEU	KPANGOUINE	895	0	1	0	1	0	1
MAN	MONTAGNES	DANANE	MAHAPLEU	MONLEU	644	0	1	0	1	0	1
			Total MAHAPLEU								6
		Total DANANE									15

YAMO USSOUK RO	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	ASSEMBO	698	0	2	0	1	0	1
YAMO USSOUK RO	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	CAMPEMENT YAOKRO	101	0	0	1	0	0	1
YAMO USSOUK RO	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	GALEBO	536	0	3	0	0	1	1
YAMO USSOUK RO	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	GOLIBO	104	0	1	0	0	1	1
YAMO USSOUK RO	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	GOLIKRO	634	0	1	0	0	1	1
YAMO USSOUK RO	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	KONANKRO	516	1	2	0	0	1	1
YAMO USSOUK RO	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	KONGONO	400	0	1	0	1	0	1
YAMO USSOUK RO	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	KOSSOU	657	0	2	0	0	1	1
YAMO USSOUK RO	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	KPASSANO	537	0	2	0	0	1	1
YAMO USSOUK RO	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	M'BOUEDIO	589	1	3	0	0	1	1
YAMO USSOUK RO	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	MINE KOUADIOKRO	303	0	2	0	0	1	1
YAMO USSOUK RO	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	N'GOKRO	572	1	2	0	0	1	1
YAMO USSOUK RO	LACS	TIEBISSOU	TIEBISSOU	YAAKRO	221	1	1	0	0	1	1
		Total TIEBISSOU									15
YAMO USSOUK RO	LACS	YAMO USSOUK KRO	DIDIEVI	ASSANKRO 2	203	0	1	0	0	1	15
YAMO USSOUK RO	LACS	YAMO USSOUK KRO	DIDIEVI	ASSOUAKRO	285	0	1	0	1	0	1
YAMO USSOUK RO	LACS	YAMO USSOUK KRO	DIDIEVI	BODO AOSSIKRO	502	1	1	0	1	1	1
YAMO USSOUK RO	LACS	YAMO USSOUK KRO	DIDIEVI	BOTINDIN	456	0	1	0	1	0	1
YAMO USSOUK RO	LACS	YAMO USSOUK KRO	DIDIEVI	BOUNGUE	234	0	2	0	2	0	1
YAMO USSOUK RO	LACS	YAMO USSOUK KRO	DIDIEVI	BROUKRO 2	232	0	1	0	0	1	1
YAMO USSOUK RO	LACS	YAMO USSOUK KRO	DIDIEVI	CAMPEMENT BRUNO	103	0	0	1	0	0	1
YAMO USSOUK RO	LACS	YAMO USSOUK KRO	DIDIEVI	DIBIESSOU	230	0	1	0	1	0	1
YAMO USSOUK RO	LACS	YAMO USSOUK KRO	DIDIEVI	GROYAKRO	363	0	2	0	0	1	1

YAMOUSOUK RO	LACS	YAMOUSOU KRO	DIDIEVI	KONDROKRO DJASSANOU	873	0	2	0	1	1	1
YAMOUSOUK RO	LACS	YAMOUSOU KRO	DIDIEVI	KOUAME AKOUAKRO	122	0	1	0	1	0	1
YAMOUSOUK RO	LACS	YAMOUSOU KRO	DIDIEVI	KOUASSI KPRESKRO	235	0	1	0	1	0	1
YAMOUSOUK RO	LACS	YAMOUSOU KRO	DIDIEVI	KOUASSI N'GUESSANKRO	612	0	1	0	0	1	1
YAMOUSOUK RO	LACS	YAMOUSOU KRO	DIDIEVI	MAFE	284	0	2	0	0	1	1
YAMOUSOUK RO	LACS	YAMOUSOU KRO	DIDIEVI	MANGOJABO	213	0	1	0	0	1	1
			Total DIDIEVI								
		Total YAMOUSOU KRO									15
	Total LACS										15
Total YAMOUSOUK RO											30
											30
			Total du projet								102